

**Foyer de Thônex &
Appartement des Acacias**

Thônex : adolescents de 14 à 18 ans

Acacias : adolescent(e)s de 16 à 18 ans



CONCEPT

Foyer de Thônex / Appartement des Acacias/ Team'Atelier

Madame Corinne DUCLOS
9 janvier 2020

Table des matières

1	FOYER DE THÔNEX - APPARTEMENT DES ACACIAS.....	3
1.1	Valeurs qui soutiennent le travail éducatif au Foyer de Thônex et les moyens pour les mettre en œuvre :	4
1.1.1	Introduction :.....	4
1.1.2	Notre engagement concerne :.....	5
1.1.3	Le type d'accompagnement	6
2	FOYER DE THÔNEX.....	7
2.1	La procédure d'admission	7
2.1.1	Critères d'admission.....	8
2.1.2	Critères de passage Thônex => Acacias	8
2.2	Le placement au Foyer de Thônex	8
2.3	Le quotidien au Foyer de Thônex.....	9
2.4	Moyens pédago- éducatifs	10
2.5	La communication	11
2.6	Le droit de recours	11
2.7	L'information :.....	11
2.8	La sanction.....	12
2.8.1	Fonctions :.....	12
2.8.2	Liste des sanctions réparations :.....	14
2.9	La formation scolaire et professionnelle	14
2.10	Moyens pédago-thérapeutiques	15
2.10.1	Les entretiens individuels avec le psychologue dans la phase d'adaptation.....	15
2.10.2	Les entretiens de famille :.....	16
2.10.3	La collaboration avec les familles dans le cadre d'un lieu de placement :	16
2.11	Fin de placement et postcure	17
2.11.1	Critères :.....	17
2.12	L'application d'éventuelles mesures de sécurité.....	18
3	OFFRES COMPLEMENTAIRES RECONNUES.....	18
3.1	Le placement modulaire	18
3.2	Constats et proposition d'élargir nos prestations sur la base du concept..	19
	Type de population concernée :	19
3.3	Placement modulaire : proposition d'une prise en charge expérimentale..	20
	Placement modulaire :.....	20
	Placement modulaire en fin de placement :	21

4	STRUCTURE DU PERSONNEL	21
4.1	La formation continue interne du personnel et la supervision	22
4.2	La formation externe du personnel.....	22
5	APPARTEMENT DES ACACIAS	22
5.1	La vie dans l'Appartement	23
5.2	Valeurs qui soutiennent le travail éducatif à l'Appartement des Acacias et les moyens pour les mettre en œuvre :.....	24
5.2.1	Le type d'accompagnement	24
5.2.2	La vie communautaire.....	25
5.2.3	Le traitement différé.....	25
5.2.4	Le classeur avec les fiches :	26
5.2.5	L'argent	26
5.2.6	L'expérimentation	26
5.2.7	La bientraitance	26
5.2.8	L'alimentation	26
5.2.9	Les activités du lundi soir	27
5.3	Le placement.....	27
5.3.1	Les temps de présence éducative	27
5.3.2	Les intervenants.....	28
5.4	La procédure d'admission	28
5.4.1	Conditions pratiques :	28
5.5	Temps d'adaptation	30
5.5.1	Première période	30
5.5.2	Deuxième période	31
5.5.3	Troisième période.....	32
5.6	Suspension du jeune pendant son placement :	32
5.7	Relations avec les parents.....	33
5.8	Fin de placement.....	33

1 Foyer de Thônex - Appartement des Acacias

Le Foyer de Thônex – Appartement des Acacias est une Institution d'éducation spécialisée en milieu ouvert, appartenant au secteur des structures pour adolescents de l'Association ASTURAL et agréée par l'Office fédéral de la Justice. Cette structure est subventionnée d'une part par l'Office fédéral de la Justice et d'autre part, par le Département d'instruction publique du canton de Genève.

Notre équipe est composée d'une directrice, d'éducateurs spécialisés et d'éducatrices spécialisés, ainsi que d'un psychologue et d'une employée de maison. Un stagiaire de la HETS complète l'équipe.

- **Le Foyer de Thônex**, fondé en 1966, est un lieu de vie qui accueille six adolescents (*pendant la période de transition*) de 14 à 18 ans rencontrant des difficultés personnelles, familiales, scolaires et/ou avec la Loi. Dans les difficultés personnelles, nous pouvons relever des problèmes d'addictions (aux jeux, au cannabis ou autres), des troubles du comportement, des problèmes de déscolarisation et une perte de repères. La majorité d'entre eux sont inscrits dans une activité à l'extérieur – une formation scolaire ou professionnelle, structures protégées. Nous les accompagnons dans la mise en œuvre de leur projet scolaire ou professionnel tout en les aidant à s'inscrire dans un projet de vie personnelle en accord avec leur environnement.

Nous collaborons étroitement avec l'IPE* qui demande le placement ou/et avec le juge lorsqu'il s'agit d'un placement pénal ou tutélaire, ainsi qu'avec toutes les personnes du réseau du jeune. Dès le début et jusqu'à la fin du placement, la famille est intégrée dans la prise en charge par des entretiens de famille avec le psychologue et l'éducateur référent, ainsi que par des temps vécus en famille.

Le temps du placement doit permettre au jeune et à sa famille de retrouver une certaine harmonie en lien avec leur environnement.

- **L'Appartement des Acacias**, créé en 1960, est ouvert tous les jours de l'année. Il est situé au sixième étage d'un immeuble locatif, proche du tram et des commerces. Il comporte des espaces communs : cuisine, salle à manger, salon, toilettes, salles de bain, buanderie et un balcon, ainsi que sept chambres individuelles. Il offre un cadre soutenant au jeune qui veut entrer volontairement dans une démarche pour préparer l'arrivée à sa majorité, peut accueillir sept adolescent(e)s de 16 – 18 ans en activité scolaire ou professionnelle. Cette structure est destinée à des phases de progression, c'est-à-dire des jeunes étant placés en foyer, souhaitant préparer leur majorité dans un lieu où ils doivent apprendre à gérer leur quotidien et également à des jeunes ne pouvant plus vivre dans leur milieu familial, ayant besoin d'une structure plus « légère » qu'un Foyer

Avec l'appui de l'équipe éducative, ils mènent un projet qui vise notamment à leur faire gagner de l'autonomie et à favoriser leur intégration dans la société. Ils préparent leur passage à la majorité. Ils gèrent aussi tous les aspects de la vie quotidienne dans la perspective de faire les apprentissages élémentaires permettant de mener une existence d'adulte indépendante et responsable.

Ce lieu d'hébergement, à la fois chaleureux et structurant, constitue un environnement de stabilité à partir duquel les jeunes mènent leur projet et imaginent leur avenir. L'accompagnement éducatif favorise la responsabilisation individuelle. Les jeunes vivent sans la présence permanente d'un adulte de référence, hormis la nuit, où un veilleur est présent de 22 h à 8 h. Des temps communautaires en présence d'un éducateur sont obligatoires (lundi soir, dimanche matin) et des entretiens de référence hebdomadaire avec l'éducateur référent ou l'éducatrice référente participent à organiser la vie individuelle et collective.

IPE : intervenant en protection de l'enfance.

Ce lieu d'hébergement doit constituer un environnement de stabilité à partir duquel les jeunes mènent leur projet et imaginent leur avenir

- **Le Team 'Atelier** est une structure créée en collaboration avec le Foyer de la Servette qui peut accueillir quatre jeunes, deux de chaque Foyer. Ouverte à la journée, sur le rythme scolaire, accueillant momentanément des adolescent(e)s placés dans les foyers en rupture d'activité scolaire et professionnelle. *Actuellement cette structure est en stand-by.*

1.1 Valeurs qui soutiennent le travail éducatif au Foyer de Thônex et les moyens pour les mettre en œuvre :

1.1.1 Introduction :

L'approche systémique pratiquée au foyer de Thônex conçoit l'adolescent comme un être de besoins, de motivations, et de projets reliés à un environnement avec lequel il entretient des rapports d'interdépendance. Afin de saisir au mieux la nature de ceux-ci, il convient de questionner et révéler autant les finalités individuelles poursuivies par l'adolescent que celles, collectives, promues par son premier milieu d'appartenance : la famille. C'est dans ce dialogue soutenu que peut prendre racine un projet de responsabilisation et d'autonomisation, dont le développement tiendra compte de la fidélité qu'un enfant témoigne toujours à son groupe d'origine. La réussite d'une telle entreprise ne nous paraît possible que par la création de synergies éducatives et thérapeutiques fortes entre l'institution et la famille du jeune placé.

Cette approche tournée vers la problématique de la filiation s'enrichira des enjeux d'affiliation (école, formation, réseaux d'amitié et de loisirs, etc.) auxquels est confronté tout adolescent, et accordera une place d'importance au partenariat constructif que nous voulons établir avec l'ensemble des professionnels du social et de la santé concernés par le placement.

Nous souhaitons offrir un cadre et une prise en charge cohérente, afin d'instaurer un climat de confiance, propice au développement personnel.

Nous pensons que le placement se doit d'être un passage qui s'inscrit dans un processus de vie. Nous voulons travailler dans le respect des valeurs du jeune, de sa famille et/ou des personnes qui l'entourent. Le but du placement est de permettre au jeune de renouer avec son environnement de manière positive, et de tendre vers ses objectifs afin de pouvoir quitter l'Institution.

Le temps d'adaptation (les trois premiers mois du placement) permet souvent de déterminer si la prise en charge éducative proposée est adaptée aux besoins du jeune. Si ce n'est pas le cas, nous pourrions, en accord avec les différents partenaires, arrêter le placement en faisant part de nos observations et hypothèses de compréhension.

Nous souhaitons offrir un encadrement responsable avec des prises en charges individualisées dans le respect d'une vie communautaire. Afin de favoriser une bonne évolution du jeune dans son placement, nous nous engageons à développer des stratégies pour sortir des impasses et proposer des prises en charge innovantes et alternatives. Pour soutenir notre prise en charge et les valeurs que nous souhaitons défendre, voici nos moyens (pas exhaustifs) :

- Les réunions hebdomadaires et des supervisions régulières
- Une communication intensive à l'interne
- Une prise en charge cohérente entre une direction présente dans les lieux, un psychologue, thérapeute de famille faisant partie de l'équipe éducative et l'équipe elle-même
- L'interdisciplinarité (accompagnement psycho-éducatif)
- Une réflexion régulière sur notre prise en charge
- La formation afin de pouvoir faire face aux défis d'aujourd'hui
- La persévérance et l'humilité
- L'humour
- Le « follow up » comme recherche
- La construction d'un lien fort avec le jeune
- Le respect du jeune, de sa famille, de son réseau

1.1.2 Notre engagement concerne :

- Le jeune
- Sa famille
- Les partenaires

Le jeune :

Valeurs :

- La confrontation positive
- La construction et la protection du sentiment d'intimité
- La gestion des dépendances
- La prise de risque au service du développement du jeune
- Le respect de la Loi
- La gestion des relations dans son milieu familial, social, amical, scolaire/professionnel
- La responsabilisation
- Le développement de la confiance en soi
- La recherche d'un épanouissement personnel afin de favoriser l'insertion sociale
- La capacité à accueillir la souffrance
- La confidentialité

Moyens :

- Un cadre contenant et sécurisant
- L'apprentissage de la gestion du quotidien
- Le suivi par un référent (entretiens, continuité)
- Les entretiens avec le psychologue
- Le quotidien avec les activités proposées, notamment la réunion du lundi
- Un accompagnement bienveillant, engagé et structurant, offrant sécurité et protection de son intimité
- Le travail sur le groupe et l'individu
- Une attention particulière mise sur une organisation visant à offrir une stabilité relationnelle et sociale
- L'apprentissage de la négociation
- La confrontation à la réalité
- L'humour
- La disponibilité et la flexibilité (suivi adapté à chacun)
- La confrontation aux actes et à la réparation de ceux-ci si besoin

La famille :

Valeurs :

- Le respect des valeurs du jeune et de sa famille ou des personnes qui comptent dans son environnement affectif
- La considération pour la culture familiale, ses spécificités
- La mise en lumière des compétences et des ressources du jeune et de son système familial
- La prise en compte de la personne dans sa globalité et son environnement

Moyens :

- Les entretiens de famille au Foyer et/ou à domicile
- Une communication régulière avec les parents, tant pour les moments où le jeune est dans nos murs que quand il est en famille.
- Le respect du cadre juridique (autorité parentale, droits de visite, etc.)
- L'accueil large, dans le cadre des entretiens de famille, des personnes importantes dans le cadre affectif du jeune (fratrie, grands-parents, belle-famille, etc.)

Les partenaires :

Valeurs :

- La prise en compte de la présentation et de la demande de l'IPE
- Le travail avec le réseau (sens large)
- La coopération/le partenariat
- L'accompagnement et le soutien à la scolarité ou à la formation
- Le respect de l'autorité du mandat du placement (pénal/civil/tuteur/parents)
- Le devoir d'information au réseau dans le respect du jeune
- Le partage des responsabilités et des prises de risque
- Le maintien du jeune dans une activité
- La réinsertion scolaire et professionnelle
- La mise en place de projets réalistes en lien avec les capacités du jeune
- La recherche de solutions adaptées

Moyens :

- La communication régulière avec les différents intervenants
- Des rencontres de réseau
- Des points de situation afin de vérifier l'adéquation de la prise en charge
- La vérification régulière des objectifs et l'adaptation de ceux-ci
- L'insertion au team quand le jeune est à l'arrêt et sans prise en charge extérieure

1.1.3 Le type d'accompagnement

Afin de mettre en œuvre les valeurs mentionnées, la priorité est d'offrir un cadre qui permet au jeune de se développer, au travers d'un quotidien organisé, d'entretiens de référence, de famille (sens large) ainsi que des entretiens avec le psychologue du Foyer. La responsabilité de la stratégie mise en place nous revient afin de procurer au jeune un cadre le plus propice possible à une évolution positive.

Le Temps d'adaptation (3 mois) permet de faire connaissance, d'installer un climat de confiance mutuelle, de mieux comprendre les ressources et les difficultés du jeune ainsi que de son environnement affectif et social.

La mise en place d'une prise en charge individualisée implique une visibilité des actions ainsi que la notion de transmission et d'accompagnement dans la proximité (faire avec). Le cadre proposé amène de la sécurité et de la transparence « je dis ce que je fais – je fais ce que je dis » (cohérence). Il doit donner des réponses aux actes posés dans un esprit de réparation et d'apprentissage.

En parallèle, le travail éducatif se porte sur le collectif, avec le vivre ensemble, les activités proposées, les camps, les tâches. Le jeune a donc un terrain d'apprentissage encadré pour expérimenter la vie en collectivité, intégrer les valeurs de respect vis-à-vis des autres jeunes, des adultes et de lui-même. Le quotidien au Foyer permet de renforcer la vie en collectivité ainsi que l'expérimentation de la notion d'appartenance un à groupe.

Le travail avec la famille dans le sens large est central dans la prise en charge. Nous nous inspirons entre autres du modèle systémique. Dès l'admission, nous accueillons le jeune et sa famille. Trois entretiens de famille sont prévus dans le temps d'adaptation.

Nous nous appuyons sur le réseau en nous mettant en communication étroite avec les différents intervenants autour du jeune : L'autorité de placement, l'IPE, le lieu d'activités scolaires ou de formation. Le but premier est de s'engager dans une réflexion où chacun trouvera sa place en lien avec sa fonction. Un autre but est de créer un espace où les responsabilités et les risques sont partagés. En résumé, il s'agit de fonder une inter contenance, un cadre référentiel cohérent pour le jeune accueilli.

La fin du temps d'adaptation est marquée par un entretien réunissant le jeune et sa famille, l'IPE, l'éducateur référent, le psychologue, et la direction. Sera alors défini la base de travail pour la suite du placement, prenant en compte les attentes de chacun. Les objectifs posés sont signés par tous et seront réévalués régulièrement (deux fois par année sous forme de synthèse).

Dans la poursuite du placement, nous serons force de proposition dans la mise en place de suivi externe : suivi psychologique spécifique lié aux dépendances, suivi thérapeutique, activités sportives, etc. ainsi que des propositions d'investigation en fonction de la problématique rencontrée : évaluation cognitive, troubles du sommeil, etc.

2 FOYER DE THÔNEX

2.1 La procédure d'admission

Préalable : au vu de la nouvelle organisation genevoise, toute demande d'admission est initiée par la plateforme placement qui nous envoie une demande d'admission quand une place se libère tant au Foyer de Thônex, qu'à l'Appartement des Acacias. Ceci implique que la demande a été évaluée par un intervenant en protection de l'enfant (IPE) du Service de protection des mineurs (SPMi), au travers d'entretiens avec le jeune et les parents, et que le placement s'avère la seule réponse à donner. La demande d'évaluation de la situation peut être initiée par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), à la demande des parents ou du jeune lui-même.

Une seule exception de demande possible est qu'un Juge du Tribunal des mineurs (TMin) fasse directement la demande au Foyer, la plateforme sera alors uniquement informée si le placement se réalise.

La procédure d'admission vise à :

- Évaluer la pertinence de la demande de placement face à la prise en charge proposée et par rapport au groupe de jeunes déjà placés dans l'Institution
- Informer les parents et l'adolescent sur notre structure, nos prestations, notre mode de fonctionnement
- Faire connaissance avec les parents et leur enfant ainsi qu'échanger sur les visions de chacun de la situation présente
- Définir les modalités de collaboration entre les différents partenaires tout au long du placement
- Permettre à chacun de dire ses besoins, ses attentes, évaluer ses motivations face à son placement.

La procédure d'admission dure au minimum deux semaines entre le moment de la demande et l'entretien qui ponctue la procédure d'admission et marque l'entrée du jeune dans l'Institution.

Une réponse positive est donnée à l'entrée du jeune lorsque

- Toutes les étapes de la procédure ont été effectuées
- La procédure a confirmé à chacun des partenaires la pertinence du placement
- Le jeune a montré un minimum d'adhésion au placement
- Les modalités de collaboration pendant le placement sont définies entre les différents partenaires (la famille, l'IPE, les personnes signifiantes et le Foyer)

En présence des différents intervenants, le jeune signe le règlement du Foyer en guise de contrat et affirme par sa signature qu'il s'engage à respecter les règles en vigueur au Foyer de Thônex. A partir du moment où le jeune a intégré son placement, un temps d'adaptation de trois mois est défini.

Le but de ce temps d'adaptation est de permettre à chacun de se connaître, d'établir un lien et de mesurer, dans le quotidien, l'adéquation du placement.

Outre les entretiens de référence hebdomadaire avec son éducateur référent, le jeune rencontrera cinq fois le psychologue dans un entretien individuel. Il y aura également au moins trois entretiens de famille.

Ces trois mois permettent de poser des objectifs réalistes par rapport à la situation du jeune, en tenant compte des attentes de tous les partenaires.

Un contrat sera alors signé par les différents partenaires stipulant les objectifs visés par le placement et les axes de travail du jeune en tenant compte des attentes de chacun.

Ce contrat sert de base aux prochains points de situation (au rythme de deux fois par année) afin d'évaluer l'évolution du jeune dans son placement, la pertinence des objectifs, la poursuite ou non de la prise en charge.

2.1.1 Critères d'admission

Jeune accueillis au Foyer de Thônex :

- Être âgé de 14-18 ans (garçons)
- Rencontrer des difficultés soit dans son milieu familial, scolaire ou social.
- Être en activité ou pas
- Être à l'arrêt dans son développement
- Avoir commis des infractions ou des délits face à la Loi
- Souffrir de troubles du comportement ou de dépendances
- Accepter à minima la contrainte du placement
- Ne pas souffrir d'un handicap mental

2.1.2 Critères de passage Thônex => Acacias

En préalable, le jeune doit être moteur de cette démarche. Il va donc demander à la direction une rencontre afin qu'on lui explique le fonctionnement de l'Appartement des Acacias et la démarche à poursuivre pour y être admis.

Pour l'équipe, une demande peut être posée :

- Quand on constate une évolution positive du jeune dans son placement au Foyer de Thônex.
- Si l'équipe a le sentiment que nous sommes arrivés au bout de ce qu'on peut apporter au jeune dans la prise en charge type Thônex
- Quand la relation avec le jeune est faite de transparence, quand la confiance est partagée et que la communication est bien présente.
- Quand le jeune est autant instigateur de la relation que l'équipe éducative.
- Quand l'IPE soutient le projet

Dans ce qu'il va devoir faire :

- Une demande motivée où il explique son souhait de s'inscrire dans un processus d'apprentissage et de travail vers davantage d'autonomie.
- Avoir une activité (études, apprentissage, emploi)
- Faire preuve d'un minimum d'autonomie sur la gestion du quotidien (levers, couchers, hygiène)
- Avoir développé des attitudes qui marquent bien sa volonté d'être plus indépendant
- Être en mesure de communiquer avec les éducateurs sur ce qu'il vit.
- Prendre contact avec son IPE pour lui faire part de son projet

2.2 Le placement au Foyer de Thônex

Le placement au Foyer de Thônex - Appartement des Acacias se définit comme un temps pendant lequel l'équipe éducative va accompagner le jeune dans un processus d'autonomie, se préoccupant tant des aspects pratiques (rythme, hygiène, vie scolaire ou professionnelle, loisirs) que relationnels (famille, pairs, enseignants, patrons, assistants sociaux, Juges).

Parallèlement au temps de placement, un travail se fera sous la forme d'entretiens de famille ou/et de rencontres de réseau dans le but d'offrir au jeune, un entourage d'adultes qui, par un discours cohérent, l'aidera et le soutiendra dans son évolution.

Le placement est considéré comme un passage dans la vie du jeune qui a pour but de lui permettre de grandir et de l'aider à vivre dans notre société de manière la plus harmonieuse et autonome

possible. Pour ce faire, la prise en charge tient compte de son entourage, de ses capacités, de ses difficultés et comprend deux niveaux :

- individuel : apprendre à communiquer sur ce qu'on vit, apprendre à faire ce qu'on dit et à dire ce qu'on fait, respecter le cadre de vie, anticiper son programme et le tenir, participer aux entretiens de référence, aux moments de groupe, aux entretiens avec le psychologue, avec sa famille, définir des objectifs qu'il veut poursuivre (temps d'adaptation), apprendre à faire des projets et à les mettre en place, honorer ses engagements, et lors de placements pénaux, les injonctions du tribunal, pouvoir apprendre à être responsable de ses actes, développer la capacité à reconnaître ses erreurs et à les réparer, accepter ses réussites
- le vivre ensemble : apprendre par la vie en groupe à respecter l'autre et à se faire respecter, tenir ses engagements, arriver à prendre sa place dans le groupe de pairs, trouver la distance adéquate tant vis-à-vis de ses pairs que des adultes, apprendre ou renforcer les us et coutumes de la vie dans notre société.

Les règles énoncent les droits et les devoirs de chacun. Elles doivent permettre de garantir la sécurité et le respect à l'intérieur du Foyer ainsi que l'application du contrat qui lie le jeune à l'Institution.

2.3 Le quotidien au Foyer de Thônex

Le Foyer de Thônex est ouvert toute l'année 24h/24 avec la possibilité de fermer deux semaines durant l'été en assurant un service de piquet lorsque tous les jeunes ont un programme externe. Nous favorisons les temps en famille ou si ce n'est pas possible des participations à des camps. La permanence éducative assure un suivi pendant ces quinze jours et en tout temps la réintégration d'un ou plusieurs résidents dans le Foyer est possible.

Pour le Foyer de Thônex, l'éducateur de service est responsable de la qualité de vie du groupe de jeunes dans la maison, ainsi que du suivi du programme quotidien de chaque jeune. Le programme individuel du jeune est défini dans le cadre d'un entretien avec l'éducateur de référence.

Le même éducateur de référence suit le jeune depuis le début de la procédure d'admission jusqu'à la fin du placement. Il rencontre le jeune au moins une fois par semaine, établit son programme, participe aux entretiens de famille, maintient le lien avec le réseau, amène une vision globale du placement à l'équipe éducative et l'interpelle sur la prise en charge du jeune.

Les programmes individuels sont inscrits sur un tableau affiché dans un lieu communautaire, sur lequel sont également notées les activités des soirées, les tâches de chacun et les noms des éducateurs présents.

Cette façon de procéder développe le sens de l'organisation et la capacité d'anticipation, exerce à la négociation, entraîne la capacité à tenir ses engagements, permet la découverte de nouvelles activités, offre des temps de confrontations (individuel ou en groupe) et tient compte des tâches liées à la vie communautaire.

Dans la mesure où le jeune ne respecte pas le programme établi, il peut être modifié, en tenant compte de l'évolution globale du jeune dans son placement.

L'éducateur de service va accompagner chaque adolescent dans tous les aspects de la vie au quotidien, du lever au coucher, afin qu'il soit dans son programme tel que convenu. Il individualisera la prise en charge, selon l'âge, les activités et l'évolution du jeune.

Les heures de lever s'échelonnent entre 6h00 et 11h00 au plus tard les jours de congé. Les heures de coucher sont à 22h30 pour les veilles d'activité, 0h30 pour les veilles de congé ou vacances. Ces heures sont adaptées en fonction de l'âge du jeune et à sa capacité de se lever le matin.

Les jeunes viennent prendre le repas de midi au Foyer, sauf s'ils n'ont pas le temps nécessaire pour revenir. Une somme leur est remise le matin afin qu'ils puissent manger près de leur lieu scolaire ou professionnel.

Si la journée donne la priorité à l'activité extérieure du jeune, les soirées sont prévues pour valoriser les aspects de la vie communautaire, et permettre également de développer des activités sportives ou culturelles, individuelles sur l'extérieur.

- Weekend : c'est un temps où est favorisé le retour en famille. Le jeune rentre en famille du samedi matin au dimanche soir 19h00 ou 21h00 si le jeune prend son repas en famille. Selon discussion à l'admission avec les parents et l'IPE, le départ en weekend est possible dès le vendredi. Il rentrera alors le dimanche à 19h00. Pour les jeunes qui restent au Foyer, nous ne proposons aucune activité spécifique afin de favoriser des temps en famille, avec les amis, ou des activités sur l'extérieur.
- Dimanche : retour 19h00 ou 21h00. Chaque jeune a un entretien individuel avec l'éducateur afin de faire le lien entre le week-end et son programme de semaine.
- Lundi : soirée obligatoire pour tous les jeunes. Moment de discussion pour traiter tant des aspects pratiques que pour parler de la dynamique de groupe. Chacun peut exprimer ses désaccords, souhaits ou demandes spécifiques. Des thèmes peuvent être abordés dans ce temps de réunion (la notion de respect, d'emprise, par exemple). Avec ou sans intervenants extérieurs, c'est une soirée où des thèmes tels que l'alimentation, la majorité et ses conséquences, les questions autour de la sexualité, la citoyenneté sont abordés.
- Mardi : activité sur le thème « prendre soin de soi »
- Mercredi : soirée à programme plus spécifiquement individuel avec possibilité d'activité selon proposition des jeunes présents et des éducateurs.
- Jeudi : activité en groupe avec les éducateurs, alternance avec des activités sur l'extérieur (activités sportives) et des activités au Foyer (jeux de société)
- Vendredi : soirée à programme plus spécifiquement individuel.

Le programme d'activités, sur les soirées, est réparti de la manière suivante :

A : participation à l'activité du foyer (lundi et mardi et/ou jeudi)

B : être au foyer, dans un projet individuel (mercredi, vendredi, dimanche)

C : sortie à l'extérieur.

Chaque jeune participe donc à deux soirées d'activité en groupe (lundi et mardi et/ou jeudi) et a droit au maximum à deux sorties entre le lundi et le vendredi. = 2 A, 1B, 2C

L'ouverture d'une nuit supplémentaire en famille est possible selon discussion à l'admission en accord avec les parents et l'IPE, et dans le respect des décisions des Tribunaux.

Ces décisions sont ré évaluables en tout temps.

Les jeunes participent aux tâches ménagères une fois par semaine, dans l'idée d'apprendre à faire le ménage et de prendre soin de son environnement. Ils doivent également ranger et nettoyer leur chambre. Celle-ci est contrôlée par un éducateur avant le départ en weekend.

Ils accomplissent une tâche spécifique autour du dîner (mettre la table, desservir, faire la vaisselle).

A tour de rôle, un jeune choisit le menu, fait les courses, confectionne le repas aidé par un éducateur.

Il est alors chef cuisinier et n'a pas d'autre tâche à accomplir.

2.4 Moyens pédago- éducatifs

- Le contrat individualisé pour chaque placement avec évaluation et adaptation des objectifs en fonction de l'évolution du jeune dans son placement
- Les entretiens de référence
- La vie de groupe
- Les interactions entre programme individuel et vie de groupe
- La mise en place du Team'Atelier en cas de rupture avec l'activité en cours ou l'intégration dans un lieu de formation de l'Astural.
- Le travail de réflexion de l'équipe éducative, basé sur les observations de chacun, permettant d'adapter la prise en charge au regard de la situation du jeune dans une perspective dépassant le temps de son placement dans l'Institution
- La tenue des dossiers contenant l'administratif ainsi que les observations.
- Les sanctions et suspensions
- Le droit de recours

Tout acte du quotidien est un acte éducatif. Tout au long du placement sera abordé individuellement et/ou en groupe tout sujet visant à améliorer l'intégration du jeune dans son environnement. L'axe de base est de mettre au centre la Loi et les règles du vivre ensemble. Le jeune doit être amené à intégrer la notion de sa propre responsabilité dans son quotidien. Comprendre que les

droits vont avec des devoirs et que tout acte a des conséquences dont il faut assumer la responsabilité. Un axe important est la notion de respect de son environnement et d'intégrer peu à peu ce qu'il fait vivre à la personne en face de lui.

Pour ce faire, il s'agit d'aborder des thèmes en lien avec ses difficultés (dépendances, sexualité, violence, etc.).

Si parfois, ces thèmes sont traités sous l'angle de la prévention (soirée de groupe sur un thème précis, éventuellement avec un intervenant extérieur, spécialiste du thème traité), ils sont souvent abordés sous l'angle de la compréhension et du sens que le jeune peut mettre à ses débordements. Il s'agit souvent d'apprendre au jeune à agir respectueusement dans son environnement, mais aussi d'intégrer la notion d'intimité et de protection de sa sphère personnelle.

2.5 La communication

Un travail important est, dès la demande de placement, axé sur la communication avec les différents protagonistes du réseau du jeune, qu'il s'agisse de la famille, des socio-professionnels, ou toute personne significative dans l'entourage du jeune placé (école, patron, médecin, thérapeute, etc.). Des entretiens réguliers de différents types ont lieu tout au long du placement, dans le but de maintenir un lien important avec ceux qui ont connu le jeune avant son placement et qui le soutiendront à sa sortie.

L'éducateur référent est responsable de communiquer au réseau non seulement les informations significatives, mais également de maintenir pour tous, un degré suffisant d'informations sur l'évolution du jeune dans son placement. Les décisions importantes seront toujours prises après s'en être référé aux personnes détentrices de l'autorité parentale, et aux personnes responsables du placement.

Quand il y a une situation de crise, nous pouvons mettre sur place différents types d'entretien. Il s'agit de différencier une crise au sein de l'équipe, ou une situation de crise d'un jeune au sein du Foyer. La directrice mettra en place des entretiens de recadrage, mais également, avec le psychologue de l'Institution, des entretiens de soutien, visant à établir une meilleure compréhension de la crise elle-même.

Il nous semble également important que le jeune bénéficie d'un espace hors foyer afin de pouvoir s'exprimer sur son placement. Nous favorisons les entretiens avec l'IPE hors de notre présence.

De même, chaque jeune placé peut solliciter à tout moment un entretien avec la directrice tant pour des questions liées au cadre de l'Institution, que pour des questions liées à son placement.

Les week-ends, vacances ou moments passés en famille font partie du placement et permettent à tous les membres de la famille de partager des moments de vie.

Le lundi soir est dédié à un moment d'échanges où les jeunes peuvent s'exprimer librement et respectueusement tant sur l'organisation de l'Institution, la dynamique de groupe ou sur des questions de fonds.

2.6 Le droit de recours

Le jeune est informé, dès le début de son placement, que si quelque chose n'allait pas dans son placement, il peut en tout temps faire appel à son éducateur référent, ou à un autre éducateur. Il peut sans autre demander un entretien à la directrice. S'il s'avère trop difficile d'en parler à l'interne, son IPE est la personne à qui s'adresser en cas de problème. Il est souvent répété au jeune qu'il peut en tout temps adresser un courrier au Juge (TPAE ou TMIN) pour dénoncer une situation ou solliciter un entretien.

2.7 L'information :

Dans le cadre de la collaboration susmentionnée, nous sommes appelés à communiquer et recevoir des informations estimées utiles pour le travail d'accompagnement du jeune (par exemple l'école, le travail, un lieu de stage, un club de sport, ...).

Un dossier est constitué pour chaque jeune qui contient :

- Fiches de renseignements (papier de la plateforme)
- Documents officiels
- Anamnèse
- Procès-verbal de l'entretien d'admission
- Informations et correspondance liée à l'activité scolaire ou professionnelle du jeune
- Comptes rendus des entretiens de famille
- Observations rédigées par l'équipe éducative
- Rubrique administrative
- Divers

L'accès à ce dossier est possible pour tout jeune placé qui en ferait la demande, uniquement accompagné de son éducateur de référence. Il est à noter qu'il n'y a pas d'accès envisageable aux notes prises par le psychologue du foyer, ni aux notes prises dans les moments de réflexion de l'équipe.

2.8 La sanction

Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation.

Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse.

La sanction porte sur des actes (non pas sur l'intégralité de la personne)

2.8.1 Fonctions :

- Politique : la sanction rappelle la Loi en tant qu'instance qui relie et fédère le groupe.
- Ethique : elle vise à faire advenir un sujet responsable en lui imputant la responsabilité de ses actes.
- Psychologique : elle signifie la limite, marque un coup d'arrêt au fantasme de toute puissance de l'individu. De plus, le fait de réparer permet à l'individu de se réparer lui-même et de restaurer l'estime qu'il a de lui-même.

La sanction, telle qu'elle est définie au sein de l'institution, vise à être un outil éducatif permettant au jeune d'intérioriser le sens de la limite, de la Loi. Le jeune reconnaît son acte, puis répare et ainsi apprend de ses erreurs et progresse.

Partant de cette logique, deux constats s'imposent ; premièrement, tout acte perturbateur doit être vu, reconnu et recevoir une réponse ; deuxièmement, toute sanction est à penser comme l'occasion de poser un acte éducatif qui permet d'apprendre de ses erreurs.

La sanction est là pour permettre de passer à autre chose, pour ouvrir sur d'autres manières d'agir. Elle aide à apprendre de ses actes et permettre de réparer.

Quand il n'y a pas reconnaissance de l'acte lui-même, la réparation est vécue comme une injustice. Il est donc important que le jeune comprenne le sens de la démarche.

Réparer est la possibilité d'agir plutôt que pâtir. Réparer c'est accepter de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes. Réparer autrui, c'est aussi se réparer soi-même.

Le Foyer est un lieu où vivent les jeunes encadrés par des éducateurs. Cela implique des relations interpersonnelles entre des personnes ayant des fonctions différentes (jeunes, éducateurs, employée de maison, direction). Il se doit d'être un terrain d'apprentissage dans les interactions entre tous ainsi qu'un lieu de socialisation qui doit permettre de se construire et de grandir de la manière la plus harmonieuse avec son environnement, en se faisant respecter et en respectant l'autre.

La sanction présuppose l'écriture d'un cadre objectivé de règles connues et comprises des jeunes. L'institution dispose de ce cadre avec un règlement et les dispositions qui peuvent être prises en cas de transgressions. Le règlement est signé par le jeune au moment de son entrée au Foyer en guise d'accord. Par sa signature, il s'engage à respecter ce dernier.

Dans le cas d'un placement pénal, il est possible d'avoir recours à un mandat disciplinaire, dans la mesure où le Juge du TMin décide de valider une demande de ce type.

Concrètement, il n'existe pas une réponse type pour tel ou tel débordement. Il sera tenu compte de la transgression elle-même, de la position du jeune face à la transgression, d'où il en est dans son placement et du déroulement du placement lui-même. Dans un premier temps, l'important est de lui notifier la transgression et que la sanction réparation puisse se faire dans un délai très proche de la transgression elle-même.

L'idée principale est que la sanction doit lui permettre de réparer, de soigner la relation à lui-même, au groupe, au Foyer. Le jeune est considéré comme une personne responsable, et non comme une victime, qui se doit d'assumer ses actes. C'est avoir la conviction que le jeune est une personne qui est en train de se construire, qui évolue et peut apprendre de ses dérapages.

La sanction doit lui permettre de se remettre en règle par rapport à la Loi, elle doit également l'aider à restaurer l'image qu'il a de lui-même, tant dans son environnement que dans son rapport à lui-même. Elle permet de réaffirmer son appartenance au groupe. La sanction ne signifiant pas toujours une privation ou une soustraction, elle peut prendre la forme d'une augmentation des entretiens individuels, d'une prescription d'actions à accomplir, etc.

Nous travaillons avec des adolescents, qui sont dans une période de leur vie où ils doivent s'ajuster à leur environnement, entre l'enfance et l'âge adulte. Chacun a droit à des essais et des erreurs. L'équipe se doit d'être attentive à différents aspects, dans sa manière de poser la sanction, il est important qu'elle soit en lien direct avec la transgression.

De plus, il faut :

- S'assurer que le jeune ait bien compris le sens de la sanction
- Ne pas le priver de temps prévus en famille
- Aller crescendo dans les réponses
- Éviter de créer une « dette » impossible à honorer
- Ne pas créer des situations humiliantes
- Traiter à l'interne dans un premier temps et ne faire appel à l'extérieur que lorsque notre autorité est bafouée
- Ne pas verser dans une surenchère de réponses aux actes posés
- Ne pas menacer de sanctions qui ne peuvent être mises en œuvre

D'autre part, sanctionner des actes doit permettre de traiter les choses au fur et à mesure et éviter le syndrome de la cocotte-minute où, débordés par les événements, une exclusion deviendrait la seule réponse possible. Donner des réponses favorise le fait de tenir dans le temps et d'accompagner les jeunes dans une continuité que l'on espère constructive pour eux.

Quand il y a transgression, la sanction est définie par l'équipe éducative à l'interne.

Si l'acte est d'une trop grande gravité (mise en danger de lui-même, de ses pairs ou de l'Institution elle-même), la direction sollicitera le réseau (Tribunal des mineurs, Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, services placeurs, famille, ...) afin de décider ensemble si une suspension ou une fin de placement est nécessaire. Une suspension momentanée peut être décidée dans l'urgence (mise au vert = accueil dans un autre foyer accompagné par un travail de réflexion, menée avec le référent et /ou la direction).

Toute atteinte au matériel ou à l'intégrité d'un membre de l'équipe éducative ou d'un jeune peut aboutir à un dépôt de plainte.

Quand le groupe de jeunes dysfonctionne, nous mettons sur pied une rencontre exceptionnelle réunissant la directrice, le psychologue et toute l'équipe éducative avec l'ensemble des jeunes.

Dans le même ordre d'idée, s'il nous semble parfois important que le jeune rencontre toute l'équipe éducative, nous l'invitons à une fin de réunion, afin qu'il se trouve avec toute l'équipe. Le jeune pourra faire part à l'équipe de ses griefs ou de ses incompréhensions. Cette réunion peut se mettre sur pied si le jeune va mal, s'il va bien, ou pour partager les préoccupations du moment.

Si nous sentons un jeune partir dans la voie d'une consommation importante d'alcool ou d'autres produits illicites, qu'il n'est pas possible de se mettre d'accord sur la réalité de sa consommation, nous pouvons décider de lui faire une prise d'urine. Seul un éducateur homme peut accompagner

ce jeune dans cette démarche. Si le jeune refuse, cela ouvre la discussion sur la consommation elle-même. Quand un jeune se plie à cette demande, les résultats sont matière à discussion et peuvent permettre des entretiens à l'interne, en lien avec la prise en charge globale. Si la dépendance est une problématique bien réelle, il pourra être décidé de travailler avec Phoenix par exemple.

A souligner que lorsqu'un jeune se présente au foyer sous emprise d'alcool ou de haschisch, il ne bénéficiera pas du groupe et restera dans sa chambre jusqu'à ce qu'une discussion avec un éducateur puisse avoir lieu. Ce dernier jugera si l'état du jeune lui permet de réintégrer le groupe.

2.8.2 Liste des sanctions réparations :

Inventaire des diverses possibilités, liste non exhaustive :

- Rattraper son retard sur la soirée suivante
- Suppression d'une sortie C
- W-e ou semaine sans sortie (à noter que nous ne souhaitons pas poser des sanctions sur des temps prévus en famille)
- Confectionner un repas ou une partie du repas pour l'ensemble des jeunes
- Faire différents travaux pour la maison, selon besoins ou selon l'acte posé (exemple : un jeune qui crache partout, va nettoyer lui-même son crachat) ramassage de mégots, tondre la pelouse, nettoyer le bus, les fenêtres, nettoyer des graffitis...
- Ecrire (réfléchir) sur un thème précis
- Rencontre avec la directrice, qui refixe le cadre du placement
- Aller rencontrer son IPE
- Aller rencontrer le psychologue du foyer pour réfléchir à une problématique personnelle.
- Ecrire une lettre d'excuse à un jeune, à un éducateur, à l'équipe, à l'ensemble du foyer, à la direction.
- Aller acheter (ou/et réparer) ce qui a été cassé ou abîmé
- Participer aux frais de réparation (ou d'achat) d'un objet ou meuble abîmé volontairement.
- Avoir 10 mn de discussion en début ou en fin de soirée avec l'éducateur pour rendre compte de la journée.
- Avoir sa gestion bloquée
- Repas en chambre quand le jeune rentre alcoolisé ou sous emprise de haschisch ou autre : le jeune est retiré de la vie de groupe et pris en charge individuellement dans le foyer
- Interdiction d'accès à l'ordinateur pour une période.
- Le smartphone est confisqué la nuit si le jeune ne se lève pas le matin.
- Mandat disciplinaire (placement pénal) : durant l'incarcération, mise sur pied de rencontres avec la direction et l'éducateur pour alimenter la réflexion, évaluer la possibilité de continuer le travail et mise en place du nouveau cadre de prise en charge.
- Mise au vert dans un autre foyer, chez les parents ou quelqu'un de son environnement, du moment que c'est accepté par l'ensemble du réseau. Pour les deux cas, le jeune a un travail de réflexion à fournir, accompagné par au moins une rencontre avec un éducateur
- Programme à la carte où le jeune ne bénéficie pas de certains temps institutionnels, temps qui ont posé problème : peut être retiré des moments de groupe, par exemple : service minimum (gîte et couvert)
- Quand l'argent donné n'est pas utilisé comme prévu, il est soustrait de son argent de poche.
- Le jeune a différents services à effectuer dans un esprit de participation au maintien d'un cadre agréable de vie. S'il ne les fait pas, il ne bénéficiera d'aucune prestation avant qu'il ne les ait effectués.

2.9 La formation scolaire et professionnelle

La majorité des jeunes placés au Foyer de Thônex ont une activité scolaire ou professionnelle à l'extérieur du Foyer. Il peut s'agir soit de la scolarité obligatoire, soit d'un apprentissage soit d'une activité dans un lieu protégé.

Notre travail consiste à soutenir la continuité de ce projet et nous maintenons des contacts réguliers avec les lieux de formation.

Pour ceux qui sont en scolarité ou en apprentissage, des temps d'appui scolaire sont prévus deux fois par semaine. L'éducateur référent peut établir si besoin un programme plus individuel qui sera partie intégrante du programme de la semaine du jeune et soutenu par les éducateurs de service.

Il est également possible de solliciter l'intervention de répétiteurs.

En cas de rupture d'activité pour un jeune, ou lorsque le jeune intègre le Foyer sans activité, il est orienté vers le Team'Atelier, structure mise en place en collaboration avec le Foyer de la Servette.

Pour les jeunes de L'Appartement des Acacias, une activité professionnelle ou scolaire est une condition sine qua non à leur placement. Ils peuvent faire appel à leur éducateur de référence pour une mise en place d'un soutien scolaire. L'éducatrice présente le jeudi soir peut les soutenir dans l'organisation de leur travail scolaire. Si besoin, nous pouvons faire appel à des répétiteurs. Les jeunes peuvent faire appel aux veilleurs pour réciter ou effectuer un devoir scolaire.

En cas de rupture de son activité, le soutien de l'éducateur référent sera axé sur la recherche d'une nouvelle activité dans les meilleurs délais.

A noter qu'actuellement, aucun jeune n'est intégré au Team'Atelier. En effet, avec la mise en place de FO18, nous n'avons plus eu de demande. Nous sommes en réflexion au sujet de cette structure en lien avec le pôle formation de l'Astural. **Le Team'Atelier** offre un temps de transition à des adolescent(e)s en rupture d'activité et nécessitant un encadrement éducatif spécialisé. Il se veut le tremplin qui permettra au jeune de renouer avec son activité ou de mettre en place un nouveau projet. Le but est également de permettre au jeune de se maintenir dans un rythme scolaire ou professionnel, d'avoir l'occasion de s'essayer dans diverses situations et de pouvoir faire de petites expériences positives qui devraient lui permettre de se confronter à un milieu moins protégé avec une meilleure confiance en lui-même.

Il peut accueillir deux jeunes du Foyer de Thônex et deux jeunes du Foyer de la Servette. Les prestations offertes sont de divers ordres et peuvent s'articuler de manière à correspondre au mieux aux besoins définis pour chaque situation particulière. Toute entrée au Team'Atelier commence par un temps d'observation, d'évaluation de ses acquis scolaires, de découvertes de nouvelles possibilités et de définition d'un projet.

Le Team'Atelier est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00. Les vacances sont calquées sur celles de l'école publique. Les jeunes participent aux divers modules (scolaires, chantier, développement personnel, etc.) tout au long de la semaine. Des éducateurs des Foyers de Thônex et de la Servette animent ces derniers ainsi qu'une réunion hebdomadaire traitant de la planification de la semaine et de la dynamique de groupe.

L'organisation mise en place visant la meilleure adaptation de la structure aux besoins de chacun, plusieurs modules peuvent être éventuellement dédoublés, afin que le programme de l'adolescent soit en concordance avec ses projets.

Les objectifs de chacun sont réévalués régulièrement dans le cadre d'entretiens ponctuels en présence du jeune, de l'éducateur du Team, de l'éducateur du Foyer, de l'assistant social du service placeur. Pour les externes, les parents sont invités aux bilans.

Les éducateurs travaillent également avec l'Office d'orientation professionnelle de Genève (mise sur pied de stages, tests d'orientation) ainsi que toute autre structure en capacité d'accueillir des jeunes en rupture.

2.10 Moyens pédago-thérapeutiques

2.10.1 Les entretiens individuels avec le psychologue dans la phase d'adaptation

L'adolescent doit avoir cinq séances avec le psychologue de l'Institution dans les trois premiers mois. Il s'agit d'un appui qui s'inscrit dans le temps d'adaptation, dont le contenu fait l'objet d'un accord entre les acteurs de ces entretiens. D'expérience, ceux-ci sont cependant fréquemment employés en vue d'échanger sur :

- L'entrée du jeune et l'accès à une place dans le foyer

- Les choix (sens et action) qu'il est amené à faire face aux petits et grands défis de l'existence
- Ses compétences, qu'elles soient virtuelles ou déjà actualisées
- L'expérimentation possible de conduites alternatives à celles générant une souffrance chez lui ou autrui
- Son sentiment d'appartenance à sa communauté et ses aspirations à l'individuation.

C'est au terme de cette étape qu'est posée à l'adolescent la question de la poursuite désirée ou non d'un travail avec le psychologue. Dans l'affirmative, l'un et l'autre auront à déterminer la fréquence de leurs futures rencontres. Le psychologue peut finalement sensibiliser le jeune à la pertinence d'un suivi psychothérapeutique en dehors de l'Institution.

2.10.2 Les entretiens de famille :

Ces entretiens mensuels sont conduits par le psychologue et l'éducateur de référence. Les premiers mois de placement accordent une large place à la collaboration avec la famille, à la découverte mutuelle, ainsi qu'à la construction conjointe d'objectifs réalistes, réalisables et acceptables, tant pour l'adolescent que pour ses parents. Une attention particulière est portée aux moyens pour engager ce processus.

De façon plus globale, de telles rencontres sont propices à l'échange d'informations à la coordination de programmes d'action, au questionnement relatif au placement, de même qu'au soutien du groupe familial. Elles sont encore l'opportunité d'une recherche de sens, de la fonction des comportements désignés comme problématiques, et d'une mise en valeur des progrès effectués par l'adolescent dans différents contextes.

Savoir familial et savoir psycho-éducatif sont ainsi appelés à s'ajuster au sein d'une « association provisoire » visant à réaliser des changements souhaités.

2.10.3 La collaboration avec les familles dans le cadre d'un lieu de placement :

Pour la prise en charge de jeunes en difficultés, dans le cadre d'un placement en Foyer éducatif, nous pensons qu'il est de notre responsabilité de promouvoir des changements de fonctionnement chez le jeune accueilli, afin qu'il puisse appréhender sa vie d'adulte de manière autonome et constructive.

En partant de l'a priori que tout changement d'une personne n'est possible que dans la mesure où la famille ou les personnes significatives proches du jeune, crédite le changement, le Foyer de Thônex met à disposition des compétences particulières afin de créer un contexte favorisant ces processus.

Cette manière de fonctionner ainsi que les forces de travail permettent d'offrir des espaces de communication divers avec différents interlocuteurs, s'adaptant à la réalité, aux besoins et aux objectifs poursuivis par le jeune et sa famille.

Au niveau des intervenants, la directrice intervient dans tous les entretiens qui touchent au cadre institutionnel (entretien d'admission, entretien d'entrée, synthèses, points de situation, réunion autour des objectifs, entretien de fin de placement, rencontre de réseau, convocation au TMin). L'éducateur qui est nommé en amont de la procédure d'admission est l'interlocuteur privilégié du jeune, le voit hebdomadairement dans le cadre d'un entretien tant pour aborder les aspects d'organisation que de soutien dans son placement. Il est également en contact direct avec les lieux de formation ou professionnels, ainsi qu'avec les mandataires du placement. De plus, il participe à tous les entretiens de famille. Le psychologue, thérapeute de famille, est en charge du suivi des familles dès la procédure d'admission.

La différenciation entre les divers fonctions et rôles (direction : cadre / psychologue : interlocuteur privilégié de la famille / éducateur : interlocuteur privilégié du jeune) permettent d'intervenir dans des fonctions diverses et des types d'entretiens différents auprès du jeune et de sa famille tout au long du placement en fonction de l'évolution du jeune. Par exemple, le fait que la direction ne participe pas aux entretiens de famille et que le psychologue ne se rende pas au Tribunal, crée un contexte qui favorise la confiance des familles sur la confidentialité des entretiens.

Plusieurs placements se font dans un contexte de contrainte, qu'il s'agisse d'un placement pénal (ordonné par le Tribunal des Mineurs) ou civil (ordonné par le Tribunal Tutélaire). Les placements publics sont différents car ordonnés par le SPMi sur la demande des parents, ce qui les met en principe dans une position d'acceptation plus grande. Ce sont les actes commis par le jeune, les situations de rupture, une souffrance familiale, un contexte douloureux qui amènent à une décision de placement. Le jeune, d'une certaine façon, « a choisi » un mode de différenciation qui a choqué, épuisé la famille, les proches, lui-même. Cette situation le met en difficulté de mener à bien ses projets, d'être en harmonie avec son environnement. Le temps de la procédure d'admission est très important car il permet de poser les bases de la collaboration future.

2.11 Fin de placement et postcure

On parle de fin de placement dès le premier entretien. Le placement au foyer doit être considéré comme un passage dans la vie de l'adolescent et la sortie du foyer est un objectif en soi.

Les objectifs définis sont évalués, et adaptés à la situation du jeune pendant tout le placement dans le cadre de synthèses régulières réunissant les partenaires professionnels dans un premier temps, puis la famille et le jeune.

Lorsque les objectifs sont atteints ou du moins en bonne voie de l'être, une décision de fin de placement peut être envisagée. Il est primordial de prévoir un temps de préparation à la sortie qui permet de mettre en place la suite, avec les différents protagonistes. Pour faciliter cette fin de placement, il est primordial que la famille soit partie prenante de ce passage.

Il est important de souligner qu'il peut y avoir deux formes de sortie : une sortie planifiée, ou une sortie en cours de placement sous forme d'exclusion.

Dans les deux cas, nous travaillons avec les mêmes exigences que ce qui est décrit ci-dessous, en respectant le cadre légal. Si le jeune doit être mis hors de l'Institution pour des raisons de sécurité et que la fin de placement n'est pas prononcée, nous plaçons le jeune dans un autre foyer, assurant le suivi éducatif, le temps qu'un nouveau dispositif se mette en place.

La décision de fin de placement se prend en concertation avec le Service placeur et les différents partenaires. Elle prend effet lorsque le projet de sortie est défini et peut être mis en place.

La mise en œuvre du projet de départ est souvent dépendante des structures prévues pour la suite. Le rythme du jeune est également respecté.

La décision de mettre fin au placement est posée lors d'une dernière synthèse, en présence de l'assistant social, des parents ou autres personnes significatives dans le réseau.

Lors d'un retour en famille, il est possible de mettre en place une période de transition permettant un retour progressif, accompagné d'entretiens réguliers, tant avec la famille, qu'avec le jeune.

Une fois la date de sortie fixée, un dernier entretien de famille a lieu, restituant au jeune et à ses proches le déroulement du placement, les bons et les moins bons moments, les compétences acquises et ce à quoi il faut être attentif pour la suite.

A l'interne, une fête de départ est mise en place. L'éducateur référent est présent.

Le jeune choisit son menu, une carte signée par tous lui est offerte ainsi qu'un cadeau de départ.

Quand cela est possible et que ça a du sens, il lui est remis un album de photos, trace de son séjour au Foyer de Thônex.

2.11.1 Critères :

En préalable, avant qu'une fin de placement soit demandée, sollicitée et décidée, différents outils éducatifs auront été mis en place dans l'idée de maintenir le placement. Il est à souligner que la fin de placement n'est demandée que lorsque d'autres solutions éducatives ont été cherchées et testées sans succès, par exemple : sanctions – réparations à l'intérieur du Foyer, suspension temporaire de placement, mise au vert, mandat disciplinaire, hospitalisation...

Une fin de placement avec effet immédiat peut avoir lieu dans des circonstances extraordinaires, quand il y a mise en danger du jeune ou du groupe, violation trop forte du cadre, violence grave, décision de justice.

Mais de manière plus générale, la direction du Foyer sollicitera une fin de placement si :

- La sécurité du jeune, du groupe de jeunes ou/et de l'équipe éducative ne peut plus être assurée
- Transgressions à répétition du cadre
- Le jeune ne se présente pas (plus) au Foyer (fugue)
- Le bilan met en lumière l'inadéquation du placement pour le jeune
- Le jeune ne bénéficie pas du placement, mais au contraire, amplifie ses comportements symptomatiques (dépression, délits, agressions, prises de produits),
- Le jeune refuse la relation avec les éducateurs et joue la rupture continuellement au détriment de son évolution.
- La rencontre avec le jeune et ses parents ne se fait que dans une disqualification (ouverte ou cachée) du travail effectué au foyer
- Le jeune, par sa propre réussite, se met dans un conflit de loyauté paralysant ou destructeur avec sa propre famille
- Le placement arrive naturellement à la fin d'un processus
- Le type de prise en charge ne correspond pas aux besoins du jeune
- Le jeune a besoin d'un autre type de prise en charge, par exemple L'Appartement des Acacias
- Le jeune atteint ses 18 ans (placement civil ou public) ou ses 19 ans (contrat jeune majeur)

Nous arrêtons parfois le placement à la fin du temps d'adaptation, au moment de poser les objectifs pour un travail à plus long terme. En effet, le temps d'adaptation permet de se rendre compte si la prise en charge proposée est adaptée au jeune et qu'elle fait sens. Si le contraire se produit, nous mettrons donc un terme au placement en accord avec les différents protagonistes.

Dans tous les cas, un entretien, réunissant tous les protagonistes, sera alors mis sur pied, qui permettra de définir comment la prise en charge du jeune peut être poursuivie dans un autre lieu, plus adapté à ses besoins.

Il arrive que dans le cadre de placements civils ou pénaux les fins de placement ne soient pas acceptées ou acceptées à terme. Il faut alors modifier la prise en charge pour continuer à maintenir les exigences et trouver un sens à cette prolongation.

2.12 L'application d'éventuelles mesures de sécurité

Certains aspects sont développés précédemment, notamment dans le paragraphe traitant des interruptions de placement.

Il est important de mentionner qu'un éducateur est atteignable tout au long de l'année et en capacité d'intervenir auprès du jeune et de sa famille, également dans les temps de fermeture du Foyer (service de piquet les 14 jours l'été), l'Appartement des Acacias étant ouvert 365 jours par année

3 OFFRES COMPLEMENTAIRES RECONNUES

3.1 Le placement modulaire

Le Foyer offre une possibilité de prise en charge partielle au sens de l'article 7.3 des directives, à savoir qu'elle est acceptée conjointement par l'autorité de placement, la famille et l'institution, pour des raisons éducatives. Dans un tel cas, le Foyer met à disposition l'éventail complet des prestations offertes aux pensionnaires internes, à l'exception de l'hébergement de nuit, partiellement ou en totalité.

En tout temps, si les circonstances l'exigent et en accord avec l'autorité de placement et la famille, l'adolescent peut être accueilli en internat complet.

Une prise en charge extérieure peut être organisée au moment de la sortie si elle a un sens dans la situation du jeune et est sollicitée par lui. Elle prendra une forme contractuelle, avec des objectifs précis. Le temps de postcure est défini, ainsi que le rythme des entretiens.

3.2 Constats et proposition d'élargir nos prestations sur la base du concept.

De nos jours, le placement a une image plutôt dévalorisée dans le panel des interventions socio-éducatives. Les options prises sont souvent de maintenir le jeune dans son milieu naturel et de soutenir la famille sous la forme d'une prise en charge type AEMO, UAP, coaching privé, etc., qui sont devenues des alternatives au placement.

La décision de placement, de ce fait, se prend souvent quand toutes les autres prises en charge ont montré leurs limites et que la situation s'est aggravée. Par ailleurs, les IPE ont pu nous faire part de leur difficulté quand ils pensent que le placement serait la prise en charge à proposer, mais qu'ils se heurtent souvent à une opposition du jeune, de sa famille ou des deux.

Ce refus de la séparation peut être expliqué par une peur du changement de la part de familles souvent fortement carencées, isolées, fragilisées face à leur environnement, et qui éprouvent des difficultés à se confronter. L'adolescent a un rôle souvent fondamental dans cette dynamique, en ne souhaitant pas perdre le contrôle de ce qui se vit à la maison, dans une posture de parentification ou à l'inverse d'infantilisation.

Par la suite, si le placement se déroule bien et qu'un retour en famille est envisageable, le jeune et sa famille peuvent se trouver face aux mêmes difficultés que celles décrites précédemment, c'est-à-dire à devoir se réaccorder et à trouver un nouvel équilibre avec les changements induits par le placement.

Au vu de ce qui précède, nous souhaiterions adapter nos outils, nos compétences afin d'accompagner ces moments de transition, de sorte à qu'elle soit plus supportable pour chacun et surtout pour que ces séparations permettent au jeune de se remettre en mouvement. Ceci en faisant que le temps du placement puisse être bénéfique tant à l'adolescent qu'à son système.

Type de population concernée :

Première vignette :

Mathias : 17 ans, fils unique, origine africaine.

Situation parentale : père décédé abruptement, mère atteinte d'un cancer

Prise en charge AEMO sans succès.

Déscolarisation, errance dans le quartier.

Mère souhaite une aide et collabore quand sa santé le permet.

Malgré la mise en place d'un placement, le jeune n'entre pas au Foyer.

Néanmoins, il participe aux camps que le Foyer propose, mais ça ne permet pas de construire un lien suffisant pour qu'il intègre à d'autres moments le Foyer. Le garçon est en effet beaucoup trop inquiet de quitter sa maman, dont il se sent responsable.

Les entretiens avec la famille se font régulièrement, au Foyer ou à la maison.

Le placement s'est finalement arrêté et n'a pu être qu'une aide partielle saisie par la maman, très preneuse de nos rencontres.

Si nous avions pu proposer un placement modulaire, sans la pression de venir dormir au Foyer, notre croyance est que Mathias aurait pu rentrer en relation avec nous différemment dans le cadre d'une prise en charge adaptée aux besoins de ce système familial.

Deuxième vignette :

Jean-Louis : entrée au Foyer en août 2014, suite à une hospitalisation en Médecine A2, alors âgé de 14 ans.

Situation parentale : père décédé, mère thaïlandaise, seule, sans activité, très isolée, ne parlant pas le français.

Un premier placement a eu lieu, où Jean-Louis a évolué positivement, mais le retour à la maison a provoqué un renfermement du garçon sur lui-même. Une addiction aux jeux en ligne accentuait son isolement. Une décision de placement a été décidée à la sortie de l'hôpital.

Le placement au Foyer de Thônex a permis au garçon de faire une bonne évolution jusqu'en octobre 2017. Il avait repris l'école, a brillamment fini son cycle et commencé un apprentissage.

Suite à l'échec de cette formation, Jean-Louis a intégré le Team 'Atelier afin de mettre en place un nouveau projet professionnel.

Finalement, Jean-Louis ne voulait plus rien de nous, ni du placement. Un retour en famille a été décidé en février 2017 en collaboration avec l'IPE, avec le démarrage d'une PCE.

Bien que la PCE ait permis de garder un contact avec le garçon et sa famille, cette mesure ne s'est pas avérée suffisante. En collaboration avec le réseau et avec le soutien de sa psychiatre, une nouvelle hospitalisation a eu lieu.

A sa sortie, le garçon a passé un mois au Foyer dans une prise en charge conventionnelle. Actuellement, la prise en charge proposée est de type modulaire.

Voici les prestations proposées :

- Entretiens réguliers avec le garçon
- Entretiens de famille à domicile et soutien à la maman pour qu'elle se resocialise et se mette en activité.
- Une soirée et une nuit au Foyer par semaine
- Accompagnement du garçon pour différentes démarches (installation de sa chambre, accompagnement dans l'activité, AI, temps passés avec la mère et le fils autour d'un repas)
- Collaboration étroite avec le réseau
- Préparation à la majorité, mise en place des relais

Cette nouvelle prise en charge sécurise la maman, oblige le garçon à garder un certain rythme et à sortir de chez lui. Elle permet aussi de poser des jalons pour la prise en charge du garçon au-delà de ses 18 ans.

Ces deux exemples illustrent le placement modulaire tel qu'on souhaite le proposer de manière expérimentale, en aval ou en amont du placement.

3.3 Placement modulaire : proposition d'une prise en charge expérimentale.

Placement modulaire :

- **Le concept du Foyer de Thônex reste la base référentielle.**
- **Population adressée par le SPMi (placement civil, public ou pénal)**
- **Age : garçons de 14 – 18 ans**
- **Projet de prise en charge construit en collaboration avec l'IPE et/ou les Juges, dont la connaissance de la situation leur permet d'introduire cette demande alternative.**
- Un contrat signé par le jeune, les parents, l'IPE et nous-mêmes stipulera le type d'intervention et les objectifs poursuivis
- Evaluation de la prise en charge avec la famille et le réseau : tous les trois mois

Les éléments suivants parlent en faveur **d'un placement modulaire en amont du placement (temps d'adaptation – trois mois)**

- Le jeune est clairement réfractaire, effrayé et dé sécurisé par l'inconnu et la vie de groupe
- Les parents sont très opposés, ne supportant pas l'idée de la séparation, une séparation « amputation »
- Nous notons une grande fragilité et un isolement de la famille dont la culture ou l'expérience antérieure avec des travailleurs sociaux l'amène à se méfier de toute intervention socio-éducative.
- L'enfant a un rôle qui le maintient dans le périmètre affectif familial.

Prestations proposées :

- Entretien de référence hebdomadaire
- Entretien de famille mensuel
- Temps de présence de l'éducateur au domicile parental (repas ou autre)
- Suivi de l'activité scolaire ou professionnelle
- Possibilité d'intégrer notre structure Team 'Atelier

- Possibilité de prendre des repas au sein de l'Institution
- Possibilité de participer à des soirées.
- Possibilité de participer à un camp
- Nuits au Foyer

Evaluation après trois mois :

- La prise en charge a permis de donner du répit à tous, et certains changements attendus commencent à se réaliser : fin de la prise en charge
- La prise en charge a permis un bon accrochage, une relation respectueuse et de confiance entre la famille et nous s'est instaurée. Le jeune est prêt avec l'accord de ses parents à intégrer un placement conventionnel.
- La prise en charge porte ses fruits, mais l'évolution est lente. Il y a alors du sens à étendre le temps d'adaptation.

Placement modulaire en fin de placement :

- Souhait d'une fin de placement du jeune et/ou de sa famille
- Inquiétudes de la part du parent/des parents
- Besoin du soutien des professionnels pour cette nouvelle étape
- Demande de la famille d'un suivi
Conscience des professionnels de la fragilité du jeune / de son entourage et des changements accomplis
- Accord et soutien de l'IPE

Prestations proposées :

- Entretien de référence
- Entretien de famille au domicile des parents
- Temps de présence de l'éducateur au domicile parental
- Contacts avec le lieu d'activités en collaboration avec les parents
- Possibilité de passer des temps au Foyer en decrescendo
- Nuits si besoin (besoin d'un éloignement pour un temps)
- Mise en place et consolidation des relais autour du jeune

Evaluation après trois mois :

- Fin de la prise en charge, le soutien a permis un retour en famille serein
- Prolongation de trois mois si besoin, en accord avec la famille et l'IPE

En conclusion, nous proposons **6** placements de type conventionnel et **1** placements de type modulaire ou transitionnel.

4 STRUCTURE DU PERSONNEL

L'équipe de Thônex – Appartement des Acacias est composée d'éducateurs, et d'éducatrices, (total : 740 %) au bénéfice d'un diplôme d'éducateur spécialisé ou formation jugée équivalente, d'un psychologue à 60% et d'une directrice à 90%.

Les horaires sont planifiés de septembre à fin août. Si tous les professionnels ont un emploi du temps irrégulier, celui-ci reste identique d'une semaine à l'autre afin d'assurer une certaine continuité sur les soirées pour le groupe de jeunes. Les week-ends ainsi que les vacances sont également planifiés sur l'année.

Au Foyer de Thônex, la présence d'un éducateur est garantie tout au long de la semaine. L'accent est mis sur les soirées où deux éducateurs au moins travaillent. Si cinq jeunes sont présents dans l'Institution, automatiquement deux éducateurs sont de service.

L'éducateur qui travaille la nuit est responsable de la continuité dans l'Institution.

Les informations sont inscrites dans un journal de bord. Il est demandé à l'éducateur de transmettre à ses collègues tous les renseignements utiles pour le service et de leur fournir suffisamment ses réflexions et observations sur le comportement du jeune.

Deux réunions hebdomadaires ont lieu :

- Le lundi de 14h00-17h00 : elle a pour but de parler de chaque jeune, de son programme et d'aborder toutes les questions liées à la gestion des différents lieux.
- Le vendredi de 8h00-12h00 : la première heure et demie est consacrée aux Acacias. Pendant le reste de la matinée : organisation du week-end, analyse de façon plus approfondie de deux jeunes. C'est dans cette réunion que le superviseur intervient, à un rythme régulier.

Environ six journées (11h00-17h00) sont planifiées également en début d'année pour mener une réflexion de fond sur notre travail, développer des axes de travail originaux, réfléchir sur un thème avec un intervenant extérieur ou encore mettre en place de nouvelles formes de prise en charge.

Les éducateurs se répartissent les tâches pour la bonne marche de l'Institution (alimentation, véhicule, entretien de la maison, décoration, etc.). Tous ont un temps de présence au Foyer de Thônex. Un éducateur est garant du suivi au Team'Atelier. Certains éducateurs ont des références aux Acacias et tous ont des temps de présence à l'Appartement des Acacias, sur les weekends ou les soirées.

La directrice rencontre régulièrement chaque membre du personnel dans des entretiens individuels pour faire le point sur l'état de leur collaboration.

4.1 La formation continue interne du personnel et la supervision

Chaque mois, un intervenant extérieur à l'Institution, psychiatre et thérapeute de famille, formé en systémique, supervise durant une matinée des situations présentées par l'équipe et nous amène des éléments théoriques ou des pistes de réflexion.

Deux matinées par année, un psychiatre, également thérapeute de famille fait une intervention sur des éléments que nous lui fournissons.

Nous mettons ponctuellement en place des modules de formation en fonction du profil des jeunes accueillis et des questionnements liés à leur prise en charge.

4.2 La formation externe du personnel

Elle est régie par la Convention Collective de Travail. En ce sens, elle est gérée individuellement pour autant qu'elle s'inscrive dans la ligne et l'esprit du projet institutionnel.

Elle doit faire appel à un développement personnel touchant au savoir être et au savoir-faire utile aux actions éducatives que nous défendons.

Nous participons dans la mesure du possible collectivement à des formations proposées par des organismes externes, comme par exemple « les Journées de réflexion de l'ARPE » ou par la HETs.

5 APPARTEMENT DES ACACIAS

L'Appartement des Acacias est un lieu de vie éducatif dépendant du Foyer de Thônex. Il appartient à la catégorie des lieux dits de progression, basé sur le principe d'une libre adhésion du jeune au présent concept. Il est fortement fait appel à sa responsabilité et à son esprit de coopération.

L'Appartement est idéalement situé au cœur de la ville. Il se trouve dans un immeuble au 6^{ème} étage du 5 Route des Acacias - 1227 Les Acacias.

Tout proche de ce lieu, se trouvent différents commerces ainsi qu'un arrêt de tram.

Ce vaste appartement est traversant, un côté donnant sur la Route des Acacias et l'autre sur la caserne des Vernets.

Il dispose de sept chambres permettant à chaque jeune accueilli d'avoir une chambre individuelle qu'il peut fermer à clef.

Chaque chambre est meublée d'un lit, d'une table de nuit, d'un bureau avec une chaise, d'une grande armoire, d'un frigo. Cinq chambres sont équipées d'un lavabo.

Les jeunes peuvent amener leurs affaires personnelles, une télévision, un ordinateur, ...

Les endroits communs se composent d'un salon avec télévision et ordinateur avec accès à internet (wifi), d'une cuisine équipée, d'une salle à manger, de 4 WC, de trois salles de bain avec douche. Une machine à laver le linge ainsi qu'un sèche-linge sont à disposition.

Deux grands balcons et une véranda surplombent la Route de Acacias.

L'Appartement dispose également d'une chambre destinée aux veilleurs.

Les jeunes peuvent être atteints sur un numéro fixe **022 342 94 44**. Ce téléphone, mis à disposition des jeunes permet de composer les numéros d'urgence (117 – 118 – 144) et les appels en Suisse.

Les éducateurs sont atteignables au **022 348 15 45**

5.1 La vie dans l'Appartement

Chaque jeune placé à l'Appartement des Acacias doit être en activité scolaire ou en formation professionnelle.

Il se prend en charge, tant dans la gestion de ses horaires, de ses rendez-vous..., que dans les aspects pratiques du quotidien.

Chaque jeune intègre dans son emploi du temps le fait de faire ses courses, se préparer à manger, faire ses lessives, tenir le lieu de vie propre et maintenir impeccable la tâche ménagère pour laquelle il est affecté. Il doit également tenir compte des entretiens avec son éducateur de référence.

Le matin, il se lève seul et annonce son départ au veilleur présent. Si pour un événement important ou maladie, il ne peut se rendre à son activité, le jeune en informe son lieu de travail ou scolaire et téléphone au Foyer de Thônex pour transmettre l'information.

Le soir, le jeune se présente à 22h00 au veilleur. S'il est de sortie, il s'annonce lors de son arrivée.

Les jeunes gèrent leur temps libre, ayant le souci de ne pas se mettre en danger. Ils rentrent au plus tard à l'Appartement des Acacias à 22h30 les veilles d'activités et 0h30 s'ils ont congé le lendemain.

Dès la cinquième semaine de placement, des négociations de sorties plus tardives sont possibles, pour autant que les parents et l'institution soient d'accord.

Dans la mesure du possible les sorties se négocient en référence, mais exceptionnellement cela peut se faire avant 22h00 par téléphone au Foyer de Thônex.

Il est bien entendu qu'un jeune ne pouvant se rendre à son activité pour cause de maladie ne peut pas bénéficier de sorties le soir.

Le jeune peut rentrer à l'Appartement en tout temps puisqu'il dispose de clefs personnelles qu'il ne doit en aucun cas prêter.

Chaque jeune rencontre son éducateur de référence une fois par semaine. Durant cet entretien, les divers aspects de sa vie sont visités et discutés, il reçoit également son budget personnel.

Le budget personnel mensuel d'un jeune vivant à l'Appartement des Acacias est composé de 300.- pour le loyer (argent qu'il reçoit via l'Astural), plus 18.- par jour pour son alimentation et de sa gestion, soit 1195.-fr. Dans le cas où le jeune perçoit un salaire ou des indemnités de par sa formation professionnelle, il prend en charge sa gestion. Au cas où l'argent perçu ne permet pas d'arriver à 1195.-, nous complétons afin d'arriver à cette somme.

Il peut inviter des amis qui sont sous sa responsabilité. Il faut préserver le respect du lieu, tant matériel que relationnel. Les invités sont les bienvenus jusqu'à 22h30 la semaine et 0h30 le week-end. Pour respecter le calme du lieu, dès 21h00 chaque jeune peut recevoir jusqu'à deux personnes au maximum.

Le jeune peut inviter des amis à dormir, après avoir négocié avec l'éducateur qui aura eu un contact avec les parents de ceux qui sont mineurs.

Lors d'une relation amoureuse sérieuse et stable et si les parents sont d'accord, l'ami(e) peut être invité(e) à passer régulièrement une nuit à l'Appartement des Acacias après un entretien avec l'éducateur de référence.

Les jeunes veillent à entretenir de bonnes relations avec le voisinage et avec les concierges. Cela implique de ne rien entreposer sur le palier, de respecter la tranquillité, de ne rien abîmer et salir et de saluer les personnes croisées dans l'immeuble.

L'Appartement est un lieu de vie éducatif collectif. Chaque jeune vivant à l'Appartement des Acacias est coresponsable de ce qu'il s'y passe. Chacun intervient lorsqu'il repère des dysfonctionnements, des abus, des irrégularités, des tensions...

L'intervention se fait, dans un premier temps, en direct avec la personne concernée. Si cela est difficile, le jeune en parle lors de la réunion de groupe du lundi et en entretien de référence.

Etant donné que l'Appartement des Acacias est un lieu éducatif centré sur un projet personnel, les relations amoureuses et sexuelles entre jeunes vivants à l'Appartement ne sont pas autorisées. Si un couple se forme, un des jeunes ou les deux, doivent quitter le lieu.

Chaque jeune a le souci de la propreté de l'Appartement. Pour cela, il faut être attentif à nettoyer et ranger les lieux communs utilisés et maintenir sa tâche hebdomadaire propre.

Un tournus de vaisselle hebdomadaire est instauré pour les temps communs du lundi et du dimanche.

Parmi les tâches à effectuer, il y a celle du tri sélectif, vérifiée chaque lundi.

Chaque mois, un jeune est responsable de la caisse communautaire. Il réceptionne les participations de chacun, va acheter les produits nécessaires au fonctionnement de l'Appartement et tient les comptes à jour.

La caisse est alimentée par les jeunes qui versent 20.- chaque début de mois. Lors de la réunion du lundi, quand des tâches ne sont pas effectuées, les chambres pas rangées ou encore des poubelles pas descendues, les jeunes versent une participation à la caisse commune.

La consommation d'alcool et de cigarettes est tolérée à l'Appartement des Acacias, pour autant qu'elle soit modérée et en rapport avec la Loi (cigarettes, bières et vin dès 16 ans, et alcool fort dès 18 ans). L'Appartement doit être aéré et les cendriers vidés, en étant attentif à ne pas envahir les lieux par la fumée, dans le respect de chacun.

Les cigares, l'encens, les chichas...ne sont pas admis.

Aucune consommation et détention de stupéfiants n'est autorisée.

Une porte de secours est située au fond de l'Appartement et ne doit être ouverte qu'en cas de nécessité. Il faut veiller à ne pas l'obstruer. Cette porte est contrôlée soir et matin par le veilleur.

5.2 Valeurs qui soutiennent le travail éducatif à l'Appartement des Acacias et les moyens pour les mettre en œuvre :

Le jeune au centre
La responsabilisation
L'autonomie
L'indépendance
Le respect
Le sens communautaire
La parole
La confiance
Le risque et la sécurité
L'autorégulation du groupe
La bientraitance (soi/l'autre)
Une meilleure connaissance de soi
L'expérimentation
Le partenariat

5.2.1 Le type d'accompagnement

Le jeune est volontaire et partenaire pour l'ensemble du travail qui se réalise à l'Appartement des Acacias. Il doit être d'accord d'y progresser, de réfléchir et de se construire avec l'éducateur, ceci au travers de la parole, qui est un des outils principaux de cet accompagnement. Dire que le travail qui s'accomplit dans l'Appartement est axé principalement sur le jeune revient à l'instituer comme élément de continuité et moteur de sa propre évolution. Aussi attendons-nous de lui qu'il nous informe autant qu'il s'informe à propos de son fonctionnement, en développant des capacités d'auto observation et d'auto-évaluation restituées et discutées lors des entretiens éducatifs. Il s'agit là d'une responsabilité importante à laquelle le jeune placé est amené à accéder, de façon graduelle.

De ce fait, le projet est que nous travaillions ensemble, dans un réel esprit de partenariat, et non pas en opposition.

Nous ne pratiquons pas d'entretien à caractère thérapeutique avec les familles. Cette définition n'exclut toutefois pas que des contacts soient établis avec ces dernières en fonction des demandes et des besoins identifiés.

Dès lors que nous nous intéressons au réseau du jeune, nous prenons les contacts qui semblent utiles au travail avec lui.

Nous nous préoccupons de la fin du placement aussitôt la collaboration engagée. Concrètement, nous stimulons le jeune à prendre conscience de la nécessité de s'occuper et de s'approprier cette réalité.

Un classeur regroupant ses documents administratifs (assurances, impôts, ...) est créé avec lui.

5.2.2 La vie communautaire

Un soin très particulier est apporté à la dynamique collective et communautaire de l'Appartement, par l'accomplissement de différents rituels d'inclusion ou d'appartenance (accueil, réunion hebdomadaire, temps communautaires, repas, départ).

Cette dynamique est considérée comme un outil de travail de première importance. Elle recouvre l'entraînement de règles de socialisation, l'art de la confrontation jusqu'à la conflictualisations, une acuité dans le regard exercé sur soi-même et autrui, ainsi que l'aptitude du groupe à s'autoréguler. Cette obligation à fonctionner en lien avec des pairs nous paraît essentielle pour la vie présente et future du jeune placé.

La valeur-clef est ici le respect : de l'autre, de soi, de son espace et de l'espace des autres.

Nous cherchons à encourager la solidarité, l'entraide et l'émergence d'un sentiment communautaire par un rôle actif pris par chacun dans l'organisation de la structure.

Ce sens communautaire énoncé se réfère à des prises d'initiative tant organisationnelles que relationnelles, la réalisation de tâches, et le respect de règles convenues. S'y rapportent encore l'acte de signifier à une personne qui transgresserait ces dernières qu'elle sort du cadre, et, si besoin est, le fait d'interpeller l'équipe d'encadrants.

5.2.3 Le traitement différé

La présence éducative n'étant pas constante à l'Appartement, les informations se communiquent et se traitent de facto avec délai. L'intérêt de cet élément de réalité est qu'il favorise au préalable l'activation de ressources personnelles et collectives pouvant permettre au groupe d'évaluer le degré d'importance ou de gravité des événements. L'aide d'un éducateur peut être sollicitée si ces événements sont estimés trop difficiles à gérer.

En tout état de cause, nous offrons toujours une reprise avec une certaine distance du fait décrit.

5.2.4 Le classeur avec les fiches :

Cet objet se veut un support pour l'échange éducatif et un outil d'auto observation pour le jeune. Son emploi concerne aussi bien l'anticipation d'un programme singulier que la mesure de sa concrétisation. Le classeur est, de manière plus générale, l'opportunité de faire le tour de la situation du jeune, de parler avec lui des différents aspects de sa vie, un instrument reconnu de découverte de soi partagée, et un moyen d'apprécier des réactions aux aspects contraignants d'un projet. Ceci dans un état d'esprit non jugeant.

Le classeur avec toutes ses fiches est travaillé hebdomadairement en entretien de référence. Il est en fonction depuis le premier jour de placement jusqu'à la fin du temps d'adaptation.

5.2.5 L'argent

Une idée de progression caractérise la prise en charge financière du jeune. Pour ce faire, il existe des étapes formalisées tout au long des trois périodes du temps d'adaptation. Nous cherchons l'entraînement très pratique des paiements (loyer, par exemple) et traitons avec lui les implications d'éventuels retards. L'observation conjointe et détaillée des tickets de ses dépenses permet au jeune de se rendre compte de ses réels besoins par rapport aux différents postes de sa gestion.

L'argent est également relié aux notions de collectivité et de responsabilité. Il est attendu du jeune qu'il participe à la caisse communautaire et rembourse, s'il ne peut le réparer, tout dégât commis.

5.2.6 L'expérimentation

Le fondement de l'expérimentation consiste en l'établissement de règles claires (activités, relations, hygiène de vie, etc.) en regard desquelles le jeune construit sa liberté d'action quotidienne.

Ce cadre évolutif est adapté aux périodes traversées par le jeune et au genre d'accompagnement qui lui est nécessaire.

Tout ce processus d'apprentissage par essais, erreurs, tâtonnements prête à élaboration avec l'éducateur de référence. Il est en conséquence fondamental que le jeune puisse s'y ouvrir afin de le communiquer et le partager.

5.2.7 La bientraitance

Nous accordons une grande attention à la personne dans son ensemble et travaillons en ce sens à la bientraitance de soi et du milieu humain environnant. Cette attitude concerne tant le plan corporel (alimentation équilibrée, bien-être physique, hygiène de vie), que psychique (sentiment de sécurité, besoins affectifs, respect de la personne dans sa dignité et son histoire singulière, projets de vie, rêves) ou encore relationnels (famille, amis, colocataires, appartenance à des réseaux divers).

5.2.8 L'alimentation

Pouvoir se faire à manger et prendre en charge son alimentation est une excellente illustration du concept d'autonomie, car nombreux sont les domaines impliqués dans cette tâche : l'argent (avec le budget personnel), la bientraitance (avec qui et que mange-t-on), l'effort (avoir la rigueur et le courage de se faire à manger seul), le collectif (utilisation de la cuisine, odeurs) et la gestion de son temps (avec les courses et la confection des repas).

5.2.9 Les activités du lundi soir

Une fois par mois une activité de groupe est organisée.

Il peut s'agir d'une simple activité d'intérieur, genre jeux de société, visionnement d'un reportage ou d'un film, atelier culinaire, etc.

Il peut s'agir d'une sortie genre cinéma, bowling, spectacle.

Il est aussi possible de recevoir un intervenant sur des sujets tels que la diététique, la sexualité, les lois, les dépendances, etc.

5.3 Le placement

Le déroulement du placement doit permettre au jeune de devenir de plus en plus responsable. Il doit être en capacité de négocier, d'informer son entourage de ses besoins, de savoir demander de l'aide aux bons endroits. Il doit être un membre actif dans la vie de l'Appartement, parmi ses pairs et avec les éducateurs. Parallèlement, il doit mettre en place son projet de sortie et anticiper les moyens dont il aura besoin lors de sa sortie de l'Appartement.

Il doit se montrer de plus en plus au front de sa propre existence.

Afin de le soutenir dans ce moment-là, il devra prendre contact avec Point jeune au moins six mois avant sa majorité, avoir des contacts réguliers avec son IPE et avec le gestionnaire en charge de son dossier, afin de se familiariser avec toutes les questions administratives inhérentes à sa majorité (fonctionnement de son assurance maladie, impôts, anticiper les finances qu'il aura à sa sortie, création de son budget, recherche d'un lieu de vie).

Nous l'aidons également à se constituer un classeur administratif, ainsi qu'à préparer des dossiers pour la recherche de logement. Nous restons en contact avec son lieu de formation.

Le placement s'arrête aux 18 ans du jeune. Si le jeune n'a pas fini sa formation et est toujours en recherche de logement, il peut faire la demande au SPMi d'une prolongation de six mois renouvelables une fois.

Cette demande doit être soutenue par l'équipe éducative et être accordée par le SPMi avec des objectifs précis (contrat jeune majeur).

5.3.1 Les temps de présence éducative

Le lundi de 18h30 à 23h00, deux éducateurs sont responsables par année scolaire pour animer, organiser la soirée collective.

Durant cette soirée, les chambres sont contrôlées à 19h00.

Le repas commun préparé par les éducateurs, se prend à 19h30 et est suivi de la réunion de groupe où les points pratiques de fonctionnement ainsi que la dynamique de groupe sont discutés. Nous favorisons le fait que les jeunes proposent des thèmes de discussion. C'est également dans cette soirée que des thèmes peuvent être abordés avec un intervenant extérieur ou pas, sur l'alimentation, la majorité et ses conséquences, la sexualité, la santé, etc.

Une fois par mois a lieu une réunion avec toute l'équipe des veilleurs à 19h15.

Une fois par mois une activité de groupe est organisée.

Cette soirée est obligatoire et aucune sortie ou visite n'est autorisée.

Le jeudi de 19h00 à 22h30, un éducateur est présent à l'Appartement des Acacias. C'est le même éducateur toute l'année.

Il est à disposition des jeunes pour répondre à des demandes, discuter, réviser, planifier, organiser...

C'est aux jeunes de solliciter l'éducateur présent.

Durant cette soirée, l'éducateur contrôlera les tâches au plus tard à 21h30.

Ce temps n'est pas obligatoire.

Le dimanche de 11h00 à 13h00, un éducateur est présent pour le temps d'un brunch. Il y a un tournoi de l'ensemble de l'équipe éducative.

Les tâches ménagères sont contrôlées à 11 heures. Si la tâche n'est pas effectuée, le jeune a une amende et fait la tâche.

Un brunch préparé par l'éducateur est pris en commun. Si un jeune ne se présente pas au brunch, il participera proportionnellement aux frais du brunch.

Ce temps est obligatoire

5.3.2 Les intervenants

Le responsable de l'Appartement est présent à l'Appartement dans les temps d'admission, de bilans et dans les moments qui le nécessitent.

L'équipe éducative au complet intervient à l'Appartement des Acacias dans différents temps communs ou individuels.

Les temps de présence éducative sont :

- le lundi soir de 19h00 à 23h00.
- le jeudi soir de 19 h00 à 22h30.
- le dimanche de 11 h00 à 13h00.

L'équipe des veilleurs est active chaque nuit.

Un veilleur est présent de 22h00 à 8h00. Il assure la sécurité du lieu et renseigne les éducateurs sur le déroulement des événements lors de son temps de présence. Il a un contact téléphonique avec l'éducateur de service à 22h00 qui lui transmet toute question importante, telle situation de jeune ou des négociations spécifiques. Le veilleur envoie un rapport par mail le matin à 8h00. Le veilleur peut faire appel à l'éducateur de Thônex à tout moment.

5.4 La procédure d'admission

Pour faire une demande à l'Appartement des Acacias, le jeune doit :

Etat d'esprit :

Le jeune est volontaire et partenaire pour l'ensemble du travail qui se réalise dans ce lieu. Il doit être d'accord d'y progresser, de réfléchir et de se construire avec l'éducateur, ceci au travers de la parole, qui est un des outils principaux de cet accompagnement. Le travail éducatif accompli est axé directement sur le jeune ce qui implique qu'il est l'élément de continuité et moteur de sa propre évolution. Il se doit de nous informer de son fonctionnement en développant des capacités d'auto observation et d'auto-évaluation, ce qui donne la matière des entretiens de référence. Il s'agit d'une responsabilité importante à laquelle le jeune est amené à accéder de façon graduelle. De fait, nous travaillons ensemble, dans un réel esprit de partenariat, et non dans l'opposition.

5.4.1 Conditions pratiques :

Dès août 2019, les jeunes vivant en Foyer ou au domicile familial peuvent être accueillis à l'Appartement.

Les autres conditions sont les suivantes :

- Avoir un (IPE) intervenant en protection de l'enfance (SPMi) qui soutient la demande et la pose à la Plateforme.
- Être âgé de 16 à 18 ans (mixité)
- Être volontaire pour un placement à l'Appartement des Acacias.
- Avoir une activité scolaire ou professionnelle

A savoir : si la procédure est identique tant pour un jeune venant d'un Foyer ou du domicile familial, il s'agit pour l'IPE de bien évaluer le besoin de prise en charge du jeune venant du domicile familial. Il devra évaluer de quel type d'encadrement a besoin le jeune, un foyer ou une place de progression. En effet, il s'agit non seulement de bien comprendre les réels besoins du

jeune et sa capacité à se prendre en charge dans le quotidien, mais également sur le fonds des besoins du jeune et de sa famille. La prise en charge à l'Appartement est clairement un accompagnement vers la majorité, un accompagnement centré sur le jeune et son besoin d'être soutenu pour arriver à sa majorité. Il est important que le jeune soit preneur de ce type de placement et qu'il soit dans un esprit de collaboration avec l'équipe éducative.

Pour un jeune venant d'un Foyer, le lieu de placement prépare le jeune pour entrer en phase de progression et peut indiquer les besoins et les capacités du jeune pour un transfert.

Pour tous les jeunes, au-delà de la procédure d'admission, les cinq premiers mois permettent, non seulement l'intégration du jeune dans l'Appartement, mais également l'évaluation que la prise en charge offerte correspond bien aux besoins du jeune.

Lorsque la plateforme dirige le jeune vers l'Appartement des Acacias, l'IPE nous envoie la demande et l'**anamnèse** et contacte le jeune afin qu'il prenne directement contact avec le responsable de l'Appartement. Ce dernier lui présente le concept de l'Appartement des Acacias. Le jeune reçoit le document « Appartement des Acacias » qu'il lit avec soin afin de poser toutes les questions nécessaires lors de son prochain rendez-vous. Il doit pouvoir s'engager en connaissance de cause pour cette prise en charge.

Si le jeune confirme sa demande, l'IPE est invité à venir présenter la situation à l'équipe éducative dans le cadre d'une réunion du Foyer de Thônex. Suite à cette étape et dans la mesure où nous entrons en matière pour une procédure d'admission, la jeune rencontre son futur éducateur de référence pour un entretien individuel dans le but de faire connaissance ; d'évaluer sa capacité à parler de ce qu'il vit, ses ressources, ses difficultés ; d'échanger sur les buts du placement et les moyens que nous offrons pour les atteindre. Ce sera également l'occasion de discuter du concept de l'Appartement des Acacias et de poser les questions nécessaires à sa bonne compréhension.

Il va également passer deux lundis soir ainsi qu'un brunch à l'Appartement afin de découvrir le fonctionnement du lieu et de rencontrer le groupe de jeunes y vivant déjà.

Si ces différentes étapes confirment le jeune dans son désir d'intégrer l'Appartement et que l'équipe est favorable à cette demande, un entretien d'admission est fixé qui réunit l'IPE, le responsable de l'Appartement, l'éducateur de référence, le jeune et ses parents, dans la mesure où le jeune souhaite leur présence.

Lors de cet entretien nous demandons à l'intervenant en protection de l'enfance de venir avec :

- Le lieu de suspension déterminé préalablement avec le jeune.
- La convention de placement.
- Les questions financières liées au placement se règlent entre le SPMi et le détenteur de l'autorité parentale.

Les modalités de collaboration entre les différents partenaires y seront définies.

Une réunion est fixée pour un bilan après le 1^{er} mois de placement.

Pour son entrée à l'Appartement, le jeune doit apporter :

- Sa literie (taies et draps).
- 300.- de caution pour sa chambre et 60.- de caution pour ses clés (toute clé perdue sera remboursée à son coût réel). Les cautions sont versées au moment de l'admission par le jeune ou ses parents ou encore sont constituées par le paiement de 350.- de loyer pendant les six premiers mois de placement. A savoir que les cautions sont restituées à la fin du placement, lorsque tous les loyers ont été payés, que la chambre n'a pas subi de dégât significatif et que les clés ont été rendues.
- Une attestation d'assurance ménage (responsabilité civile)
- Ses affaires personnelles : habits, linge de douche....

A noter que le jeune est responsable de l'organisation de son emménagement.

Le jeune peut alors intégrer l'Appartement des Acacias.

5.5 Temps d'adaptation

Chaque jeune a un éducateur de référence qui l'accompagne tout au long de son placement. Il le suit dans son parcours et l'aide à mettre en œuvre ses objectifs personnels.

Pour ce faire, au moins un entretien de référence hebdomadaire a lieu.

A l'Appartement des Acacias nous proposons un cadre progressif sur cinq mois qui est appelé : **le temps d'adaptation**.

Dès son entrée le jeune reçoit un classeur avec différentes fiches qu'il remplit de manière progressive durant le temps d'adaptation. Ce classeur est le principal outil de travail qui permet de vérifier l'adéquation du lieu, de même que la cohérence entre les actes et les paroles. C'est un soutien dans le quotidien du jeune qui l'utilise comme un support à son organisation et un outil d'auto observation. C'est également un très bon outil qui favorise les échanges avec le référent lors des entretiens hebdomadaires.

Le temps d'adaptation est découpé en trois tranches :

- La première période dure 1 mois
- La deuxième période dure 2 mois
- La troisième période dure 2 mois

Au terme de chacune des périodes, un bilan a lieu, réunissant le jeune, les parents (selon décision prise à l'entretien d'admission), l'IPE, le responsable de l'Appartement et l'éducateur référent.

Durant ces bilans le jeune fait le point sur les différents aspects de sa vie :

- sa gestion du quotidien
- sa vie professionnelle ou scolaire.
- ses relations familiales.
- ses relations sociales.
- la vie en collectivité.
- ses forces et ses difficultés.

L'éducateur référent fait également un retour sur sa perception du jeune et de son évolution.

Au terme de ces bilans il peut être décidé :

- Que le jeune peut passer à la période suivante.
- Qu'une attention particulière va être mise sur certains aspects
- Que la période doit être prolongée ou reconduite si les objectifs visés ne sont pas atteints.
- Que le contrat de placement va s'arrêter s'il s'avère que le lieu ne correspond pas aux attentes de part et d'autre.
- La date du prochain bilan est fixée

5.5.1 Première période

Elle démarre à la signature du contrat personnel du jeune et elle dure **1 mois**.

Les objectifs pour le jeune sont de :

- S'installer.
- Prendre ses marques.
- S'organiser.
- Faire connaissance avec autrui.
- S'approprier les règles.
- Comprendre le fonctionnement du lieu.

Les règles spécifiques pour le jeune sont de:

- Rentrer au plus tard à 22h30 les veilles d'activité et 0h30 les veilles de congé.
- Recevoir l'argent à la semaine et garder le ticket de chaque dépense effectuée.
- Remplir seul sa fiche « réalisation ».

Le référent :

- Prend contact avec le lieu d'activité du jeune pour se présenter et convenir d'une rencontre au besoin. Ce contact permet d'établir les modalités de collaboration le temps du placement.
- Soutient activement le jeune dans son intégration.

L'entretien de référence

Le jeune et son référent se rencontrent une fois par semaine (a minima) afin de discuter de la semaine écoulée et de préparer la suivante.

- Ils discutent de la fiche « réalisation » que le jeune a rempli chaque jour et qui correspond à ce qui a été réellement fait et la comparent avec ce qui avait été projeté.
- Ils remplissent la fiche « projet » qui permet d'anticiper la semaine suivante.
- Ils remplissent les fiches « observations » expliquant plus largement les relations.
- Ils anticipent les menus à l'aide de la fiche « alimentation » et établissent la liste des courses que le jeune fera.
- Ils classent et étudient les tickets de la semaine.
- L'éducateur remet l'argent de la semaine.

Ce temps est utilisé pour évaluer les domaines à travailler et parler des facilités comme des difficultés.

5.5.2 Deuxième période

Elle démarre après le premier bilan personnel du jeune et elle dure **2 mois**.

Les objectifs pour le jeune sont de :

- prendre en compte les constats du bilan précédent
- Renforcer son intégration dans le groupe.
- Parler des difficultés qu'il rencontre.
- Initier l'élaboration des objectifs de placement.
- Continuer à établir des repères utiles à son installation.

Les règles spécifiques pour le jeune sont de:

- Pouvoir négocier exceptionnellement des rentrées plus tardives les veilles de congé.
- Recevoir l'argent à la quinzaine.
- Remplir seul ses fiches « projet » et « réalisation », ainsi que toutes les fiches d'observation

Le référent :

- Soutient activement le jeune dans son placement.
- Relève les points importants à travailler.

L'entretien de référence

Le jeune et son référent se rencontrent une fois par semaine toujours avec l'objectif de discuter de la semaine écoulée et de préparer la suivante.

- Les fiches « projet » et « réalisation » que le jeune a remplies durant la semaine, sont présentées à l'éducateur. La discussion se base sur le contenu des autres f
- L'argent est remis à quinzaine par le référent.

Ce temps est aussi utilisé pour mettre en place les objectifs du jeune, évaluer les domaines à travailler et parler de ses facilités comme de ses difficultés.

5.5.3 Troisième période

Elle démarre après le deuxième bilan personnel du jeune et elle dure **2 mois**.

Les objectifs pour le jeune sont de :

- Prendre en compte le deuxième bilan
- Travailler les perspectives d'avenir.
- Définir des objectifs en vue du contrat de placement.
- Être actif dans le groupe de jeunes et dans la prise de paroles en réunion.

Les règles spécifiques pour le jeune sont de:

- Pouvoir négocier des rentrées plus tardives les veilles de congé.
- Recevoir l'argent mensuellement.
- Remplir seul ses fiches « projet », « réalisation » et « observations ».

Le référent :

- Prépare les objectifs de placement avec le jeune.
- Renforce le jeune pour travailler sur les difficultés.

L'entretien de référence

Le jeune et son référent se rencontrent une fois par semaine toujours avec l'objectif de discuter de la semaine écoulée et de préparer la suivante. Dans cette période, spécifiquement, élaboration des objectifs pour la suite du placement en vue du contrat qui sera signé par tous lors du bilan de la troisième période.

- Les fiches « projet », « réalisation » et « observations » que le jeune a remplies durant la semaine, sont présentées à l'éducateur.

Bilan de fin du temps d'adaptation :

A la fin de la troisième période, nous faisons le bilan global du temps d'adaptation. Un contrat est alors signé par toutes les personnes présentes. Ce contrat définit les objectifs pour la suite du placement et sert de base de référence pour les prochains bilans, en principe semestriels, sauf si des points de situation plus fréquents sont nécessaires

5.6 Suspension du jeune pendant son placement :

Un jeune peut être suspendu pour diverses raisons : rupture de son activité supérieure à 10 jours ouvrables, transgression grave des règles, difficultés persistantes dans la collaboration et le partenariat avec les éducateurs, autres problèmes importants dans le déroulement de son placement.

A cet effet, chaque jeune dispose d'un logement pouvant l'accueillir rapidement le temps de la suspension. Il est régulièrement vérifié que ce lieu reste une possibilité d'accueil pour le jeune.

La suspension est signifiée au jeune lors d'un entretien en présence de son référent et du responsable de l'Appartement. Il lui est alors expliqué les raisons de sa suspension. Il est également défini le temps de suspension, les axes de réflexion et les conditions requises pour réintégrer l'Appartement.

Un entretien de réintégration est fixé et le jeune pourra réintégrer son placement que lorsqu'il aura effectivement répondu à toutes les conditions demandées lors de l'entretien de suspension.

Le parent et l'IPE sont informés, ainsi que la personne qui accueille le jeune.

5.7 Relations avec les parents

Ces dernières années, nous observons que la présence des parents autour des jeunes placés aux Acacias tend à s'accroître. De plus, certains retourneront en famille en quittant l'Appartement. De ce fait, nous avons des contacts réguliers avec ceux-ci. Des contacts réguliers ont lieu avec les parents qui détiennent l'autorité parentale, notamment pour les questions d'organisation, lorsque le jeune demande à dormir hors de l'Appartement, et pour toutes les questions touchant la scolarité et la formation.

Dans la mesure du possible, les parents sont présents aux divers bilans et synthèses. Au vu de la relation qu'entretient le jeune avec ses parents, le jeune peut demander à que ses parents ne soient pas présents aux bilans. Dans ce cas, le contact est maintenu avec eux par l'éducateur référent ou par l'IPE. Suivant les demandes et les besoins du jeune, un contact plus direct peut être pris par l'éducateur de référence.

5.8 Fin de placement

Une fin de placement peut intervenir à tout moment, si le jeune ne bénéficie pas du cadre proposé, s'il se met en danger ou interrompt définitivement sa formation. Les parents et le réseau sont sollicités afin d'envisager un lieu de sortie ou un autre placement. Il est à souligner que la prise en charge doit rester dans un esprit de collaboration avec le jeune. Si la relation est réduite à une confrontation constante, nous solliciterons très vite le réseau afin d'envisager une suite adéquate pour le jeune dans un autre lieu de placement ou toute autre solution.

Les exemples précédents touchent individuellement chaque jeune, mais quand la direction ou/et l'équipe ne sentent plus qu'ils peuvent assurer la sécurité à distance, différentes mesures peuvent être prises comme la suppression des invités, plus de négociations particulières.

Dans le cas d'une mise en danger de la structure vis-à-vis de l'extérieur (bruit, lancement de TV par la fenêtre, réception de plaintes, etc.) ou à l'interne (pressions psychologiques, épisodes de violence, perte de communication, emprise, etc.). Un stop technique concernant tout le groupe peut se mettre en place. Tout le groupe est suspendu et va dans son lieu de suspension, le réseau et la famille sont avertis. Cette situation est rarissime.

Des entretiens de référence ont lieu et pour chacun un entretien de négociation d'un nouveau contrat avec la direction et l'IPE (et les parents) pour un retour à l'appartement.

Dès ses 18 ans, il peut décider de quitter l'Appartement, si ce lieu ne lui convient plus. La fin de placement intervient, au plus tard à 19 ans (contrat jeune majeur), ou dès que les conditions requises à sa sortie sont en place (logement, finances, etc). Elle est ritualisée par un entretien avec le jeune, l'IPE, le référent, le responsable de l'Appartement et les parents si leur présence est souhaitée. Un bilan est fait à ce moment-là sur l'évolution du jeune dans son placement, et sur un état des lieux des objectifs.

Thônex. Janvier 2020